



PALMARÈS

DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI

2020



« Il est au cœur des missions de l'INPI d'armer tous les acteurs de notre économie, des plus grandes aux plus petites structures, à un même niveau de connaissance et d'utilisation de la propriété industrielle. »

Auteurs

Mickaël Chion
Emmanuelle Fortune
Laurence Sekkat

Maquette

Grafikmente

INPI 2021

Ce document est réalisé par l'INPI (analyse des données et rédaction : Emmanuelle Fortune, Laurence Sekkat ; traitement des données : Mickaël Chion). Il est protégé par le droit d'auteur. Sa reproduction et son utilisation sont autorisées à des fins non commerciales, à condition de citer la source comme suit : Mickaël Chion, Emmanuelle Fortune, Laurence Sekkat (2021), « Palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI 2020 », INPI, juin 2021.



ÉDITO

Pascal Faure

Directeur Général

Cette édition 2020 du palmarès des déposants de brevets en France – qui, compte tenu des 18 mois de décalage entre dépôt et publication des brevets, n'inclut pas encore la période de crise sanitaire que nous traversons – est une fois encore largement dominée par les grands groupes, pour qui stratégie d'innovation et stratégie de propriété industrielle sont indissociables.

Les grands acteurs de l'économie française s'affichent naturellement en tête, et notamment, aux tous premiers rangs, ceux du transport. Fait encourageant : la place de la recherche publique progresse par rapport à 2019. Pour mieux appréhender la réalité des projets collaboratifs entre acteurs publics de la recherche et entreprises, l'INPI, pour la deuxième fois cette année, a observé les co-dépôts de brevets entre recherche et industrie. Une bonne connaissance du lien public/privé est en effet nécessaire, car nous savons que ces projets communs sont souvent porteurs d'innovations susceptibles d'apporter des ruptures technologiques majeures, et par conséquent d'importantes retombées économiques.

C'est précisément pour accompagner ces acteurs et pour simplifier leur coopération sur le volet propriété intellectuelle que l'INPI a lancé, en 2020, le programme « Alliance PI ». Son objectif ? Fluidifier, renforcer et pérenniser les relations entre public et privé et sécuriser les résultats de leur recherche, par l'utilisation de pratiques de propriété industrielle pertinentes, solides et équilibrées.

Il est au cœur des missions de l'INPI d'armer tous les acteurs de notre économie, des plus grandes aux plus petites structures, à un même niveau de connaissance et d'utilisation de la propriété industrielle. Gageons que cet accompagnement sur-mesure, couplé aux évolutions du cadre juridique modifié par la loi Pacte du 22 mai 2019, facilitera la conclusion de partenariats solides et pérennes et l'émergence de nombreuses innovations françaises.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	4
PRINCIPAUX RÉSULTATS.....	5

01 PALMARÈS DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2020

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020.....	7
ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES 10 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI	11
ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE LA CONCENTRATION DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI	12

02 PALMARÈS PAR CATÉGORIE DE DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2020

GRANDES ENTREPRISES.....	14
ETI.....	16
PME	18
ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT – RESE ..	20

COLLABORATION RECHERCHE/INDUSTRIE.....	23
--	----

03 PALMARÈS PAR RÉGION EN 2020

FRANCE PAR RÉGION	28
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	30
BOURGOGNE-FRANCHE-COMté	32
BRETAGNE.....	34
CENTRE-VAL DE LOIRE	36
GRAND EST	38
HAUTS-DE-FRANCE	40
ÎLE-DE-FRANCE	42
NORMANDIE	44
NOUVELLE-AQUITAINE	46
OCCITANIE	48
PAYS DE LA LOIRE	50
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	52

ADDENDUM

ACTIVITÉ DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2019

PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2019	55
PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2019	59

ANNEXE : MÉTHODOLOGIE	63
DATA INPI	65
À PROPOS DE L'INPI	67

VOTRE AVIS SUR CETTE ÉTUDE
NOUS INTÉRESSE !

Rendez-vous en page 66

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

B

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Chaque année, l'INPI établit et publie le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI selon le nombre de demandes de brevets publiées.

Ce document a pour objectif d'analyser :

- le palmarès des 50 premiers déposants de brevets selon le nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020. Ces demandes publiées en 2020 correspondent à des inventions dont la demande de protection a été faite 18 mois avant la publication, c'est-à-dire entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019 ;
- les évolutions pluriannuelles des 10 premiers déposants de brevets à l'INPI ainsi que de la concentration des déposants de brevets à l'INPI ;
- les palmarès par catégorie de déposants de brevets à l'INPI en 2020 (grandes entreprises, ETI, PME et établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État) ;
- le palmarès des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets en co-dépôt avec des entreprises ;

- le palmarès des entreprises déposantes de brevets en co-dépôt avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État et
- les palmarès des principaux déposants de brevets dans les régions françaises selon le nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020.

Un addendum complète cette année le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI grâce à deux palmarès sur l'activité en 2019¹ des déposants français de brevets dans le monde. Ces deux palmarès mettent en évidence les déposants français qui déposent leurs brevets dans des offices étrangers et ont pour objectif d'analyser :

- le palmarès Invention dans le monde des déposants français de brevets² (palmarès des 50 premiers déposants français de demandes de brevets prioritaires³ publiées en 2019 dans les huit principaux offices de propriété industrielle) et
- le palmarès Protection dans le monde des déposants français de brevets (palmarès des 50 premiers déposants français de demandes de brevets publiées en 2019 dans le monde, que celles-ci soient prioritaires ou non).

¹ Au premier trimestre 2021, l'année complète la plus récente disponible dans la base de données PATSTAT de l'OEB est 2019.

² L'INPI a publié ce palmarès Invention des déposants français de brevets dans le monde de 2010 à 2016. Accédez à la dernière version disponible : <https://www.inpi.fr/fr/le-palmares-deposants-brevets-2017>

³ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2020, les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État sont de plus en plus présents. Y figurent également les principaux acteurs industriels qui investissent dans l'innovation technique.
- En 2020, les quatre premières places du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI sont inchangées pour la cinquième année consécutive avec cependant une inversion du second et du troisième par rapport à 2019.
- Trois grandes entreprises⁴ occupent les trois premières places : Groupe PSA⁵ au 1^{er} rang, Safran au 2^e rang et Groupe Valeo au 3^e rang.
- Trois ETI⁶ figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2020 :
 - › Gaztransport et Technigaz (GTT), localisée en Île-de-France⁷, qui a fait son entrée dans le palmarès l'année dernière, conforte sa position au 30^e rang ;
 - › Groupe Soitec, située en Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, présente dans le palmarès depuis 2017, se classe au 48^e rang et
 - › Exel Industries, en Grand Est, entre dans le palmarès au 49^e rang.
- Les trois principales PME⁸ déposantes de brevets à l'INPI en 2020, qui ne figurent cependant pas parmi les 50 premiers déposants sont :
 - › Aledia localisée en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le TOP 10 des PME déposantes de brevets depuis 2018 ;
 - › Devialet, située en Île-de-France, présente pour la première fois dans le TOP 10 des PME et
 - › Isorg en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le TOP 10 des PME depuis 2019.
- Les trois premiers établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État⁹ parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2019 sont :
 - › le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) au 4^e rang ;
 - › le Centre national de la recherche scientifique au 6^e rang et
 - › l'IFP Energies nouvelles au 15^e rang.

- Les trois principales entreprises déposantes de brevets en co-dépôt avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État sont par ordre décroissant de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 et réalisées en co-dépôt suite à une collaboration recherche/industrie :
 - › Groupe PSA ;
 - › Safran et
 - › Thales.

Une PME figure dans ce classement des collaborations recherche/industrie :

- › Supergrid Institute.
- Depuis 2018, les demandes de brevets publiées à l'INPI des 50 premiers déposants de brevets représentent plus de 50 % de l'ensemble des demandes de brevets publiées : 54,8 % en 2020.
- Les premières places des TOP régionaux des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 sont en :
 - › Auvergne-Rhône-Alpes : la grande entreprise Michelin ;
 - › Bourgogne-Franche-Comté : la grande entreprise Sidel Packing Solutions ;
 - › Bretagne : la grande entreprise Groupe Bolloré ;
 - › Centre-Val de Loire : la grande entreprise LVMH Recherche ;
 - › Grand Est : l'ETI Exel Industries ;
 - › Hauts-de-France : la grande entreprise Groupe Valeo ;
 - › Île-de-France : la grande entreprise Groupe PSA ;
 - › Normandie : la grande entreprise Safran ;
 - › Nouvelle-Aquitaine : la grande entreprise Safran ;
 - › Occitanie : la grande entreprise Airbus ;
 - › Pays de la Loire : l'Institut de recherche technologique Jules Verne¹⁰ et
 - › Provence-Alpes-Côte d'Azur : la grande entreprise STMicroelectronics.

⁴ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

⁵ Consolidé incluant FAURECIA

⁶ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁷ L'adresse prise en compte est celle des déposants.

⁸ Une petite et moyenne entreprise (PME) est une entreprise qui a moins de 250 salariés, et qui a un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

⁹ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).

¹⁰ Les instituts de recherche technologique sont répertoriés par l'INSEE comme étant des PME. Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne les classe pas au sein des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE).



PALMARÈS
DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS
DE BREVETS À L'INPI EN 2020

**PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020**

**ÉVOLUTION PLURIANNUELLE
DES 10 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI**

**ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE LA CONCENTRATION
DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI**

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2020

13

établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État

3

ETI

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020

RANG 2019	RANG 2020	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020
1	1	GROUPE PSA ¹	1 239
3	2	SAFRAN	1 103
2	3	GROUPE VALEO	819
4	4	CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	646
5	5	GROUPE RENAULT	483
6	6	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	384
7	7	AIRBUS	332
18	8	MICHELIN	285
8	9	TALES	251
10	10	FAURECIA	234
9	11	L'ORÉAL	215
11	11	ORANGE	215
12	13	STMICROELECTRONICS	211
17	14	GROUPE CONTINENTAL	205
13	15	IFP ENERGIES NOUVELLES	198
14	16	GROUPE ARKEMA	155
15	17	AIR LIQUIDE	145
16	18	SAINT-GOBAIN	143
22	19	GROUPE SEB	138
19	20	ALSTOM	115
23	20	SUZUKI MOTOR CORPORATION*	115
26	22	TOTAL	113
21	23	NISSAN MOTOR CO. LIMITED*	109
24	24	ROBERT BOSCH GMBH*	98
30	25	IDEMIA	93
20	26	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	82
28	27	GROUPE ATOS	73
25	28	EDF (GROUPE)	67
28	28	SCHNEIDER ELECTRIC	67
31	30	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT)	58
49	31	NAVAL GROUP	56
27	32	HENKEL AG & CO. KGAA*	52
32	33	GROUPE SAGEMCOM	46
35	34	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	45
NC	35	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	42
44	36	SIDEL	41
NC	37	AMADEUS	40
NC	37	UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	40
33	39	GROUPE SOMFY	39
38	40	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	38
39	41	ROQUETTE FRÈRES	37
NC	42	INSTITUT MINES TÉLÉCOM	33
NC	42	INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX	33
NC	44	SOLETANCHE FREYSSINET - VINCI CONSTRUCTION	32
43	45	CHASSIS BRAKES INTERNATIONAL	31
NC	45	INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	31
48	45	SORBONNE UNIVERSITÉ	31
39	48	GROUPE SOITEC	30
NC	49	EXEL INDUSTRIES*	29
50	50	APTAR	27

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

*Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

NC : non classé.

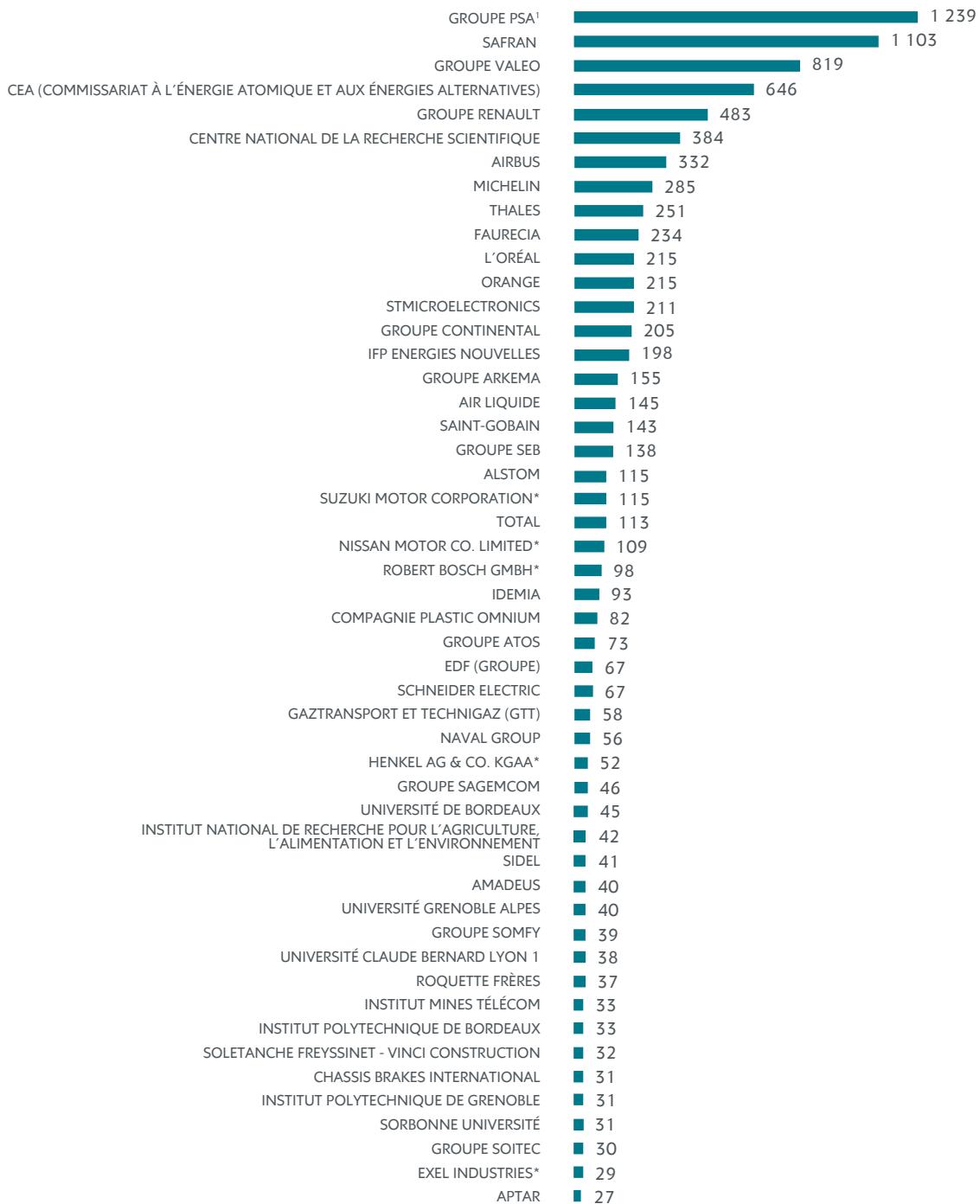
¹ Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2020 (SUITE)

GRAPHIQUE 1 - PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020



Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (cf. Méthodologie).

*Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

¹ Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2020 (SUITE)

Parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2020, figurent les principaux acteurs industriels qui investissent dans l'innovation technique, mais aussi treize établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État.

En 2020, les quatre premières places du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI restent inchangées pour la cinquième année consécutive avec cependant une inversion du second et du troisième par rapport à 2019. Les deux premiers du palmarès demeurent au-dessus de la barre des 1 000 demandes de brevets publiées sur une année. Une forte disparité demeure entre le 1^{er} déposant et le 50^e : 1 239 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 pour le 1^{er} et 27 pour le 50^e.

Le **Groupe PSA** reste au 1^{er} rang avec 1 239 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 (1 183 demandes publiées en 2019). **Safran** est au 2^e rang, passant de 871 demandes publiées en 2019 à 1 103 en 2020. Le 3^e rang est occupé par le **Groupe Valeo** avec 819 demandes publiées en 2020 (1 034 demandes publiées en 2019). Le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** conserve le 4^e rang avec 646 demandes publiées en 2020 (659 demandes publiées en 2019).

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État¹¹ renforcent leur présence parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2020 : ils sont 13 en 2020 (10 en 2019).

Le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** reste au 4^e rang (646 demandes publiées) et le **Centre national de la recherche scientifique** conserve le 6^e rang (384 demandes publiées).

L'**IFP Energies nouvelles** au 15^e rang avec 198 demandes publiées perd deux places, tout comme **EDF (Groupe)** au 28^e rang avec 67 demandes publiées qui en perd trois.

Naval Group gagne 18 places et arrive au 31^e rang (56 demandes publiées). L'**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**¹² arrive au 35^e rang avec 42 demandes publiées. L'**Institut Mines**

Télécom et l'**institut polytechnique de Bordeaux** occupent le 42^e rang ex aequo (33 demandes publiées) et l'**institut polytechnique de Grenoble** le 45^e rang (31 demandes publiées).

Quatre universités sont présentes dans le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020 : l'**université de Bordeaux** au 34^e rang (45 demandes publiées) qui gagne une place, l'**université Grenoble Alpes** qui intègre le palmarès à la 37^e place (40 demandes publiées), l'**université Claude Bernard Lyon 1** au 40^e rang (38 demandes publiées) qui perd deux places et **Sorbonne université** au 45^e rang (31 demandes publiées) qui en gagne trois.

En 2020, trois ETI¹³ figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI. **Gaztransport et Technigaz (GTT)** au 30^e rang avec 58 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020, qui a fait son entrée dans le palmarès l'année dernière, gagne une place (31^e rang avec 58 demandes publiées en 2019). Le **Groupe Soitec**, présent dans le palmarès depuis 2017, est au 48^e rang avec 30 demandes publiées (39^e rang avec 35 demandes publiées en 2019). **Exel Industries** entre dans le palmarès en 2020 au 49^e rang avec 29 demandes publiées.

Comme les années précédentes, aucune PME¹⁴ n'est présente dans le palmarès des 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2020.

Deux grandes entreprises¹⁵, **Amadeus** (37^e rang avec 40 demandes publiées) et **Soletanche Freyssinet - Vinci Construction**¹⁶ (44^e rang avec 32 demandes publiées) et une ETI, **Exel Industries** (49^e rang avec 29 demandes publiées) intègrent le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020.

Les six grandes entreprises sortantes du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020 sont majoritairement étrangères¹⁷ : ce sont les entreprises américaines **Landmark Graphics Corporation** et **Halliburton Energy Services Inc.**, l'entreprise suédoise **Aktiebolaget SKF**, l'entreprise japonaise **Koito Manufacturing Co. Ltd.**, l'entreprise irlandaise **Aptiv** et une entreprise française **NTN-SNR Roulements**. Une ETI sort de ce palmarès (**Trèves PSI**).

¹¹ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).

¹² L'**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement** est né le 1^{er} janvier 2020. Il est issu de la fusion entre l'**Inra**, Institut national de la recherche agronomique et l'**Irstea**, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

¹³ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

¹⁴ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

¹⁵ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir supra.

¹⁶ Il est à noter que Soletanche Freyssinet - Vinci Construction est consolidé pour la première fois en 2020.

¹⁷ L'adresse prise en compte est celle des déposants.

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2020 (SUITE)

Cinq des dix plus fortes augmentations¹⁸ au sein du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020 proviennent d'une ETI (**Exel Industries**) et de quatre grandes entreprises (**Michelin, Amadeus, Idemia et Total**).

Neuf des dix plus fortes baisses au sein du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020 proviennent d'une ETI (**Groupe Soitec**) et de huit grandes entreprises (**Compagnie Plastic Omnium, Henkel AG & CO. KGAA, Groupe Valeo, L'Oréal, Groupe Somfy, Air Liquide, Groupe Arkema et Saint-Gobain**).

Cinq établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État entrent dans le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020 : l'**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**¹⁹, l'université Grenoble Alpes, l'**Institut Mines Télécom**, l'**institut polytechnique de Bordeaux** et l'**institut polytechnique de Grenoble**.

Deux établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État sortent du palmarès 2020 : l'**INSERM** et le **Centre national d'études spatiales (CNES)**.

Cinq des dix plus fortes augmentations²⁰ au sein du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020 proviennent d'établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (**Institut Mines Télécom, Naval Group, université Grenoble Alpes, institut polytechnique de Grenoble et institut polytechnique de Bordeaux**).

Seule une des dix plus fortes baisses au sein du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020 provient d'un établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État : **EDF (Groupe)**.

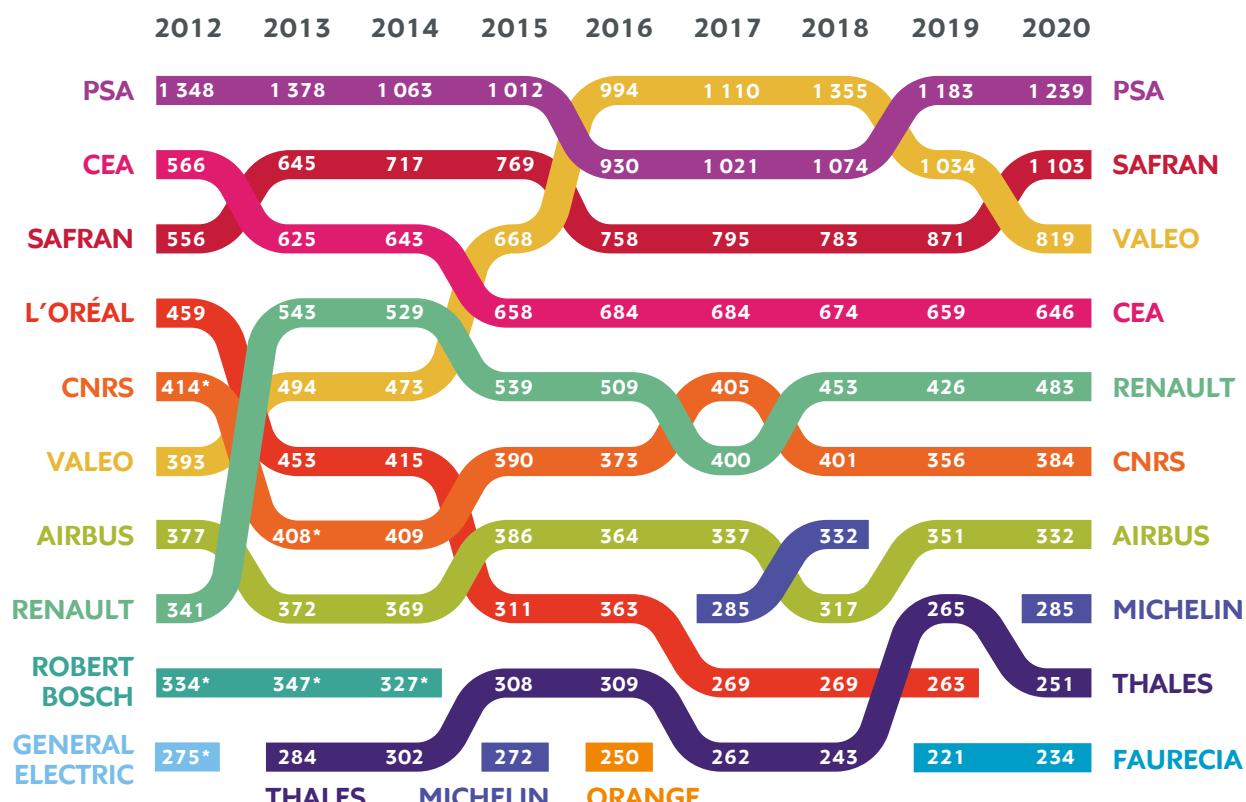
¹⁸ Les évolutions à la hausse ou à la baisse des déposants dans ce type de palmarès sont à appréhender avec beaucoup de précautions. Des changements de gestion des titres de propriété industrielle peuvent entraîner de fortes hausses ou baisses du nombre de demandes de brevets publiées sur une année ou auprès d'un office sans qu'il y ait pour autant une modification importante de la politique d'innovation. Ces fortes hausses sont : Exel Industries +93,3 %, Michelin +87,5 %, Amadeus +60,0 %, Idemia +47,6 % et Total +37,8 %. Et ces fortes baisses sont : Groupe Soitec -14,3 %, Compagnie Plastic Omnium -29,3 %, Henkel AG & CO. KGAA -28,8 %, Groupe Valeo -20,8 %, L'Oréal -18,3 %, Groupe Somfy -15,2 %, Air Liquide -10,5 %, Groupe Arkema -10,4 % et Saint-Gobain -7,1 %.

¹⁹ L'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement est né le 1^{er} janvier 2020. Il est issu de la fusion entre l'Inra, Institut national de la recherche agronomique et Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

²⁰ Les évolutions à la hausse ou à la baisse des déposants dans ce type de palmarès sont à appréhender avec beaucoup de précautions. Des changements de gestion des titres de propriété industrielle peuvent entraîner de fortes hausses ou baisses du nombre de demandes de brevets publiées sur une année ou auprès d'un office sans qu'il y ait pour autant une modification importante de la politique d'innovation. Ces fortes variations sont : Institut Mines Télécom +200,0 %, Naval Group et université Grenoble Alpes +100,0 % chacun, institut polytechnique de Grenoble +63,2 %, institut polytechnique de Bordeaux +50,0 % et EDF (Groupe) -21,2 %.

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES 10 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI

GRAPHIQUE 2 - ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES 10 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI
(SELON LE NOMBRE DE DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI)



Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

Note 3 : PSA incluant FAURECIA.

*Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021

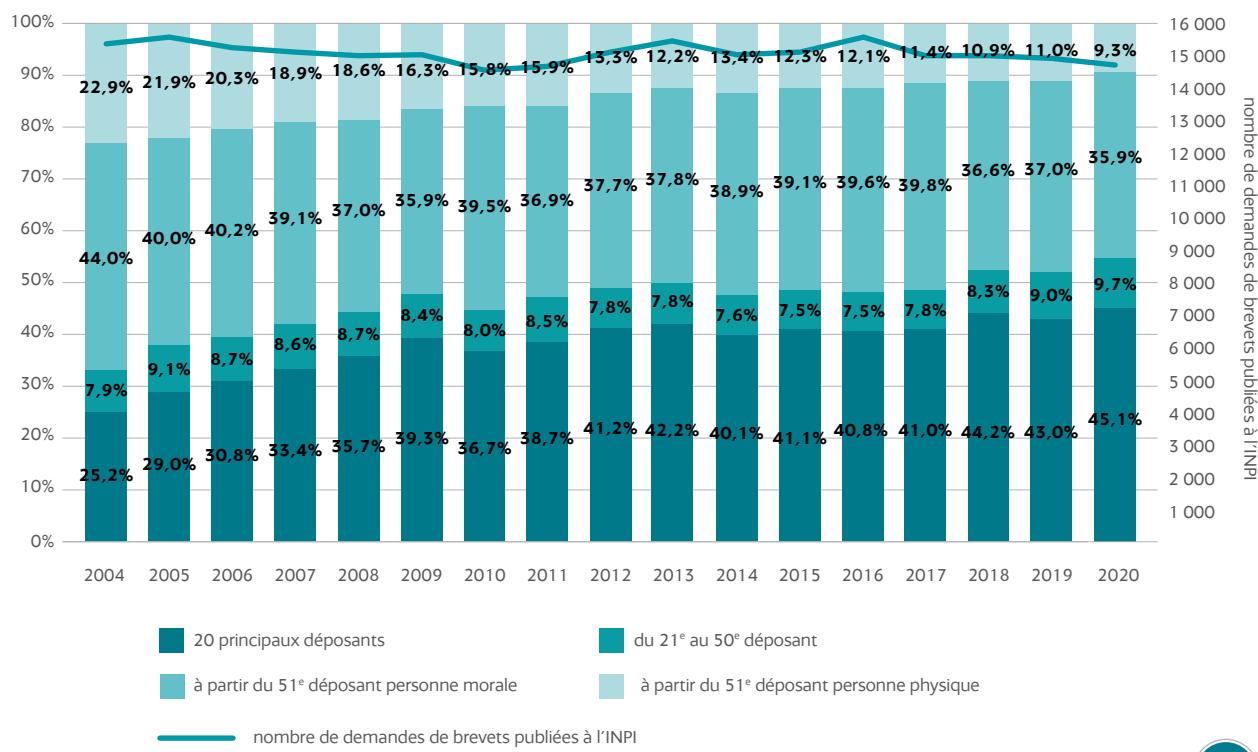


ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE LA CONCENTRATION DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI

54,8 %

Part des 50 premiers déposants de brevets dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020

GRAPHIQUE 3 - ÉVOLUTION DE LA CONCENTRATION DES DÉPOSANTS DE BREVETS
(SELON LE NOMBRE DE DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI)



SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



Depuis 2018, les demandes de brevets publiées à l'INPI des 50 premiers déposants de brevets représentent plus de 50 % de l'ensemble des demandes publiées. Ils représentent 54,8 % des demandes publiées en 2020 alors qu'ils représentent 52,0 % des demandes publiées en 2019, 44,7 % des demandes publiées en 2010 (il y a 10 ans) et 33,1 % en 2004 (première année disponible).

Pour l'année 2020, les 20 premiers déposants cumulent 45,1 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en augmentation par rapport à 2019 où ils représentent 43,0 %. La tendance depuis 2004 est à la hausse de la concentration des 20 premiers déposants de demandes de brevets publiées à l'INPI : ils représentent 36,7 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2010 et 25,2 % en 2004.

En 2020, les déposants du 21^e au 50^e rang continuent d'augmenter également leur part de demandes de brevets publiées sur l'ensemble des demandes publiées à l'INPI par rapport à 2019 : 9,7 % en 2020 (9,0 % en 2019, 8,0 % en 2010 et 7,9 % en 2004).

À compter du 51^e rang, les personnes morales cumulent 35,9 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 et les personnes physiques 9,3 %. La tendance depuis 2004 est à la baisse de la concentration des déposants personnes morales et personnes physiques de demandes de brevets publiées à l'INPI à partir du 51^e rang.



PALMARÈS
PAR CATÉGORIE DE DÉPOSANTS
DE BREVETS À L'INPI EN 2020

GRANDES ENTREPRISES

ETI

PME

ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT – RESE

COLLABORATION RECHERCHE/INDUSTRIE



GRANDES ENTREPRISES

Plus de
5 000
demandes de brevets
publiées à l'INPI en 2020
émanant des
10
principales grandes
entreprises déposantes
de brevets

TOP 10 DES GRANDES ENTREPRISES DÉPOSANTES DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020

RANG 2019	RANG 2020	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020
1	1	GROUPE PSA ¹	1 239
3	2	SAFRAN	1 103
2	3	GROUPE VALEO	819
5	5	GROUPE RENAULT	483
7	7	AIRBUS	332
18	8	MICHELIN	285
8	9	THALES	251
10	10	FAURECIA	234
9	11	L'ORÉAL	215
11	11	ORANGE	215

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

¹ Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



Les dix principales grandes entreprises²¹ déposantes de brevets à l'INPI en 2020 cumulent chaque année depuis 2018 plus de 5 000 demandes de brevets publiées avec une hausse de 3,2 % en 2020 (correspondant à 159 demandes de brevets publiées). Elles se situent entre le 1^{er} et le 11^e rang du palmarès des principaux déposants de brevets publiés à l'INPI en 2020.

Ces entreprises couvrent principalement des activités de l'automobile, de l'équipement automobile, de l'aéronautique, de l'aviation, mis à part deux acteurs : L'Oréal en cosmétique et Orange en télécommunications.

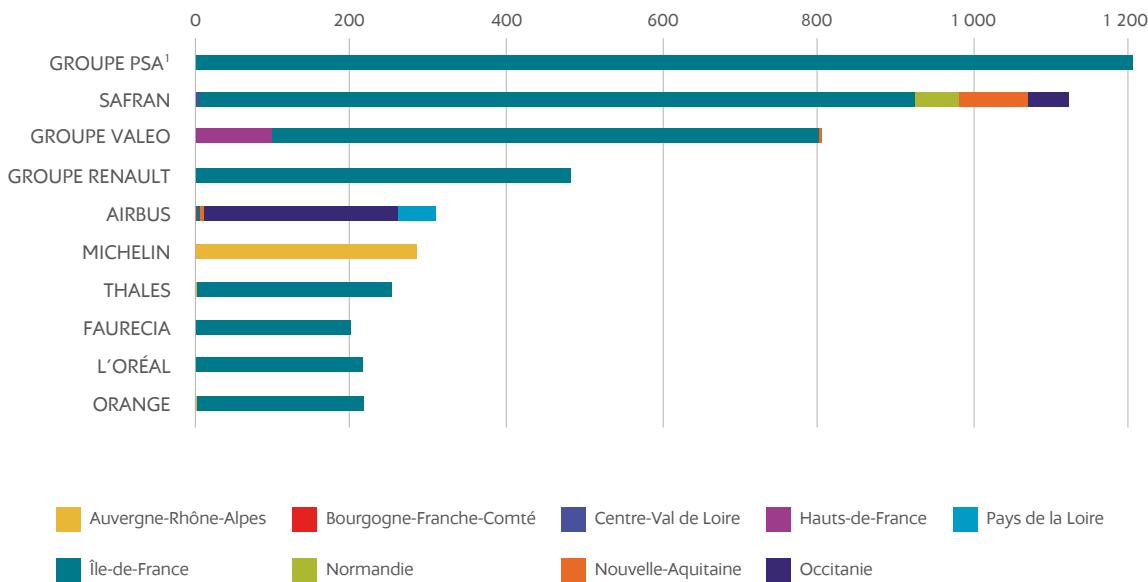
Ces principales grandes entreprises déposantes de brevets à l'INPI en 2020 sont identiques à 2019 à l'exception de **Michelin** (présent en 2018) qui réintègre le TOP 10 et de **STMicroelectronics** qui en sort.

²¹ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.



GRANDES ENTREPRISES

GRAPHIQUE 4 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES GRANDES ENTREPRISES DÉPOSANTES DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

¹ Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



La région Île-de-France est la région où les dix principales grandes entreprises déposantes de brevets, à l'exception d'Airbus et Michelin, déposent majoritairement leurs demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020, et où certaines de ces grandes entreprises déposent exclusivement (comme **Groupe PSA**, **Groupe Renault**, **Faurecia**, **L'Oréal** et **Orange**).

Néanmoins, parmi les dix principales grandes entreprises déposantes de brevets à l'INPI en 2020, **Airbus** dépose principalement dans les régions Occitanie et Pays de la Loire et **Michelin** uniquement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.



ETI

58

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 par GTT

30

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 par SOITEC

29

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 par EXEL INDUSTRIES

TOP 10 DES ETI DÉPOSANTES DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT)	58
GROUPE SOITEC	30
EXEL INDUSTRIES*	29
TRÈVES PSI	25
NOVARES FRANCE	23
POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE*	20
TESCA FRANCE*	18
CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES MÉCANIQUES (CETIM)*	16
LATÉCOÈRE*	15
IXBLUE*	14

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



Les dix premières ETI²² déposantes de brevets à l'INPI en 2020 cumulent 248 demandes de brevets publiées (255 demandes publiées en 2019). Une forte disparité est constatée entre les 10 principales ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2020 allant de 58 à 14 demandes publiées.

Les trois premières ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2020 sont : **Gaztransport et Technigaz (GTT)** qui conforte sa position au 30^e rang du palmarès national (31^e rang en 2019), **Groupe Soitec** au 48^e rang (39^e rang en 2019 et 46^e rang en 2018) et **Exel Industries** entrant au 49^e rang.

L'entrée de **Gaztransport et Technigaz (GTT)** en 2019 dans le palmarès national et celui des ETI est confirmé avec 58 demandes de brevets publiées en 2020.

Le **Groupe Soitec** maintient sa 2^e place du palmarès des dix principales ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2020 malgré sa baisse de demandes publiées entre 2019 et 2020 (de 35 à 30 demandes de brevets).

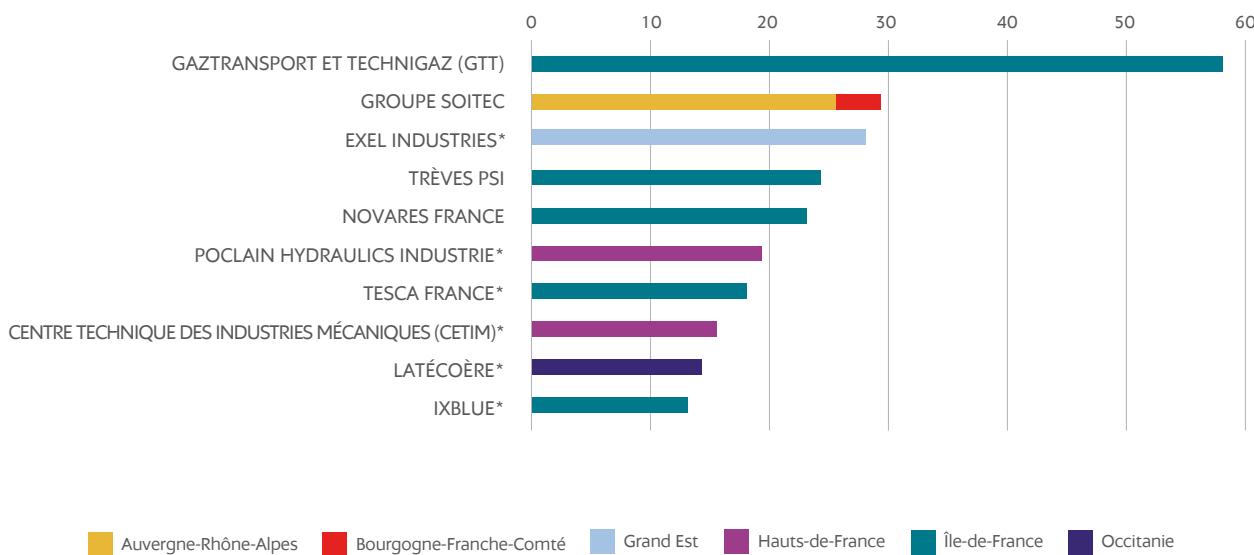
Exel Industries, qui occupe la 7^e place au sein des ETI déposantes de brevets en 2019, se hausse à la 3^e place en 2020 avec 29 demandes publiées en 2020 (15 demandes publiées en 2019).

A l'exception du **Centre technique des industries mécaniques (CETIM)** qui entre dans le TOP 10 des ETI déposantes de brevets en 2020, toutes les autres ETI sont présentes en 2019.

Les dix premières ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2020 couvrent des activités très larges, allant du transport du gaz naturel liquéfié à l'équipement automobile, l'aéronautique, les machines agricoles et forestières en passant par l'infrastructure de fibres optiques et l'électronique.

²² Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

GRAPHIQUE 5 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES ETI DÉPOSANTES DE BREVETS :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



Dans le TOP 10 des ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2020, la région Île-de-France est la région la plus représentée avec cinq ETI qui y déposent leurs demandes de brevets publiées. La région Hauts-de-France héberge deux ETI de ce palmarès. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Occitanie accueillent chacune une ETI de ce palmarès.

Comme en 2019, à l'exception du **Groupe Soitec** dont les dépôts de brevets à l'INPI proviennent de deux régions, les ETI du palmarès des principales ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2020 déposent des brevets dans une seule région.



PME

18

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 par ALEDIA

17

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 par DEVIALET

15

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 par ISORG

TOP 10 DES PME DÉPOSANTES DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020
ALEDIA	18
DEVIALET*	17
ISORG*	15
SUPERGRID INSTITUTE*	14
FONDATION B-COM*	13
INSTITUT DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE JULES VERNE*	12
ADOCIA	11
EUROPÉENNE DE BIOMASSE*	10
BLADE*	9
FOGALE NANOTECH*	9
MGA TECHNOLOGIES*	9

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



Les dix premières PME²³ déposantes de brevets à l'INPI en 2020 totalisent 137 demandes de brevets publiées en 2020 (141 demandes de brevets publiées en 2019). Aucune PME n'est présente dans le palmarès des 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2020. Avec 18 demandes publiées à l'INPI en 2020, la première PME, **Aledia**, comptabilise 9 demandes publiées de moins que le 50^e du TOP 50 (Aptar avec 27 demandes publiées).

Trois PME (**Aledia**, **Supergrid Institute** et **Fogale Nanotech**) sont présentes depuis 2018 dans le TOP 10 des PME déposantes de brevets à l'INPI. Trois autres PME (**Isorg**, **Fondation B-com**²⁴ et **Adocia**) sont présentes depuis 2019. Six PME (**Devialet**, **Institut de recherche technologique Jules Verne**²⁵, **Européenne de biomasse**, **Blade** et **MGA Technologies**) entrent dans ce classement des principales PME déposantes de brevets à l'INPI en 2020. Aledia, Devialet et Blade²⁶ font partie de la promotion 2021 de la French Tech 120.

Comme pour les ETI, les activités de ces PME sont très variées : fabrication de LED, d'enceintes audio, de machines pour l'industrie ; activités de recherche sur l'énergie ; numérique ; activités de traitements de la biomasse ; technologies des compteurs capacitifs ; fabrication de produits de haute technologie (en biotechnologie, nanotechnologie, géolocalisation).

Il est à noter que ces PME ont été harmonisées (et non pas consolidées, Cf. Méthodologie), à l'exception d'Aledia et Adocia.

²³ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

²⁴ Les instituts de recherche technologique sont répertoriés par l'INSEE comme étant des PME. Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne les classe pas au sein des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE).

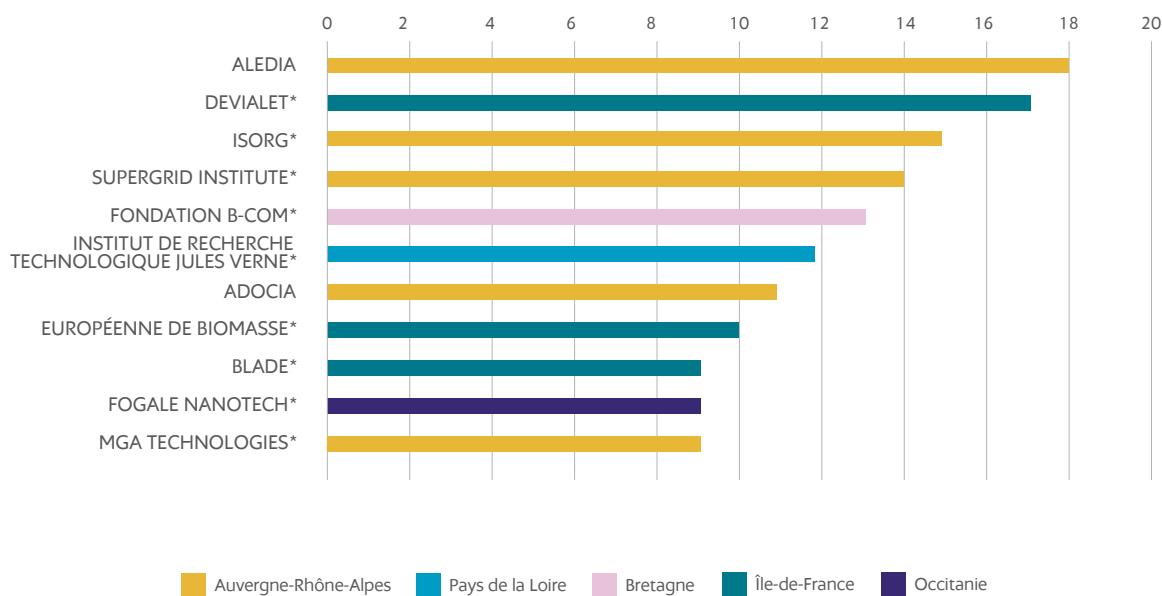
²⁵ Les instituts de recherche technologique sont répertoriés par l'INSEE comme étant des PME. Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne les classe pas au sein des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE).

²⁶ Blade apparaît sous le nom de Shadow dans la liste de la French Tech 120.



PME

GRAPHIQUE 6 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES PME DÉPOSANTES DE BREVETS :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉS À L'INPI EN 2020



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



La région Auvergne-Rhône-Alpes est la plus représentée car elle héberge cinq des PME de ce palmarès, suivie par la région Île-de-France (trois PME). Chacune des régions Bretagne, Occitanie et Pays-de-la-Loire héberge une PME de ce palmarès.

Les principales PME déposantes de brevets à l'INPI en 2020 déposent dans une seule région française.



**ÉTABLISSEMENTS
DE RECHERCHE,
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET ÉTABLISSEMENTS
DE L'ÉTAT - RESE**

646

demandes
de brevets publiées
à l'INPI en 2020
par le CEA

384

demandes
de brevets publiées
à l'INPI en 2020
par le CNRS

198

demandes de brevets
publiées à l'INPI
en 2020 par l'IFP
ENERGIES NOUVELLES

**TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020**

RANG 2019	RANG 2020	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020
4	4	CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	646
6	6	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	384
13	15	IFP ENERGIES NOUVELLES	198
25	28	EDF (GROUPE)	67
49	31	NAVAL GROUP	56
35	34	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	45
NC	35	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	42
NC	37	UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	40
38	40	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	38
NC	42	INSTITUT MINES TÉLÉCOM	33
NC	42	INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX	33

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT - RESE

Les dix premiers établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État²⁷ déposants de brevets à l'INPI cumulent chaque année depuis 2018 plus de 1 500 demandes de brevets publiées avec une hausse de 5,2 % en 2020 par rapport à 2019 (soit 78 demandes de brevets publiées supplémentaires). Ils se situent entre le 4^e et le 42^e rang du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020.

Sept établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État sont présents dans ce TOP 10 depuis 2018. Parmi ceux-ci, les quatre premiers sont identiques à ceux de 2019 (**CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)**, **Centre national de la recherche scientifique**, **IFP Energies nouvelles** et **EDF (Groupe)**). **Naval Group** double le nombre de ses demandes de brevets publiées en 2020 par rapport à 2019 et monte de la 10^e place en 2019 à la 5^e place en 2020 de ce TOP 10 avec 56 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020. **L'université de Bordeaux** reste à la 6^e place de ce TOP 10 en 2020 avec 45 demandes de brevets publiées. **L'université Claude Bernard Lyon 1** descend à la 9^e place de ce TOP 10 avec 38 demandes de brevets publiées en 2020 (2 demandes supplémentaires par rapport à 2019).

Quatre établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État entrent dans ce TOP 10 en 2020 : **Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**²⁸, **université Grenoble Alpes**, **Institut Mines Télécom** et **institut polytechnique de Bordeaux**.

Trois établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État sortent de ce TOP 10 en 2020 : **l'INSERM** et le **Centre national d'études spatiales (CNES)** qui sortent également du palmarès national et **Sorbonne université** qui demeure au 45^e rang du palmarès national (48^e rang en 2019 et 34^e rang en 2018).

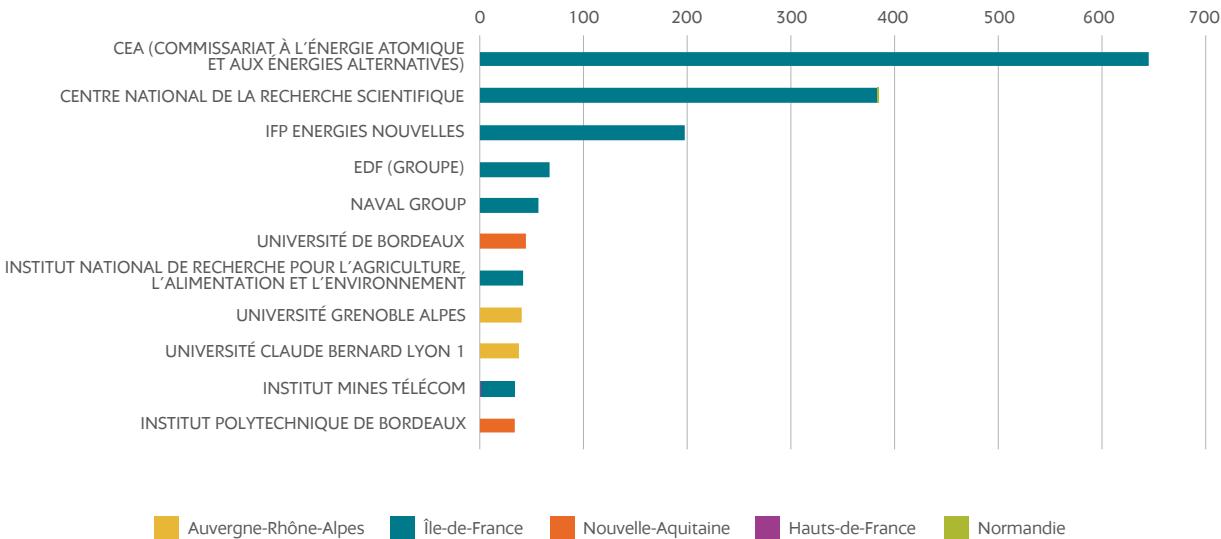
²⁷ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'Etat, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).

²⁸ L'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement est né le 1^{er} janvier 2020. Il est issu de la fusion entre l'Inra, Institut national de la recherche agronomique et Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.



ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT - RESE

GRAPHIQUE 7 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉS À L'INPI EN 2020



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



La région Île-de-France est la région où les dix principaux établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI en 2020 déposent majoritairement. Ces établissements de recherche privilégident le dépôt par l'administration centrale souvent localisée en région Île-de-France.

Les universités effectuent leur dépôt exclusivement régionalement : l'**université de Bordeaux** en région Nouvelle-Aquitaine, l'**université Grenoble Alpes** et l'**université Claude Bernard Lyon 1** en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Collaboration recherche/industrie²⁹ : analyse des co-dépôts de demandes de brevets des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE)

TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS EN CO-DÉPÔT AVEC DES ENTREPRISES :
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES DE CHAQUE DÉPOSANT
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	384	345	167	89,8 %	43,5 %	48,4 %
CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	646	111	73	17,2 %	11,3 %	65,8 %
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	38	34	25	89,5 %	65,8 %	73,5 %
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	45	44	22	97,8 %	48,9 %	50,0 %
IFP ENERGIES NOUVELLES	198	19	17	9,6 %	8,6 %	89,5 %
INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX	33	32	16	97,0 %	48,5 %	50,0 %
INSTITUT MINES TÉLÉCOM	33	23	13	69,7 %	39,4 %	56,5 %
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	40	39	14	97,5 %	35,0 %	35,9 %
AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ	25	21	13	84,0 %	52,0 %	61,9 %
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE LYON*	20	17	12	85,0 %	60,0 %	70,6 %
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	42	30	12	71,4 %	28,6 %	40,0 %

Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe. Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou d'établissement de l'État avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME).

Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

Une petite et moyenne entreprise (PME) est une entreprise qui a moins de 250 salariés, et qui a un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Notes de lecture : 89,8 % (soit 345/384) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant du Centre national de la recherche scientifique sont co-déposées. 43,5 % (soit 167/384) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant du Centre national de la recherche scientifique sont co-déposées avec au moins une entreprise. 48,4 % (soit 167/345) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 co-déposées émanant du Centre national de la recherche scientifique sont co-déposées avec au moins une entreprise.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



²⁹ Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'État avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME).

Collaboration recherche/industrie : analyse des co-dépôts de demandes de brevets des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) – Suite

En 2020, les deux principaux établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI qui ont co-déposé des demandes de brevets à l'INPI avec des entreprises sont, comme en 2019 : le **Centre national de la recherche scientifique** avec 167 demandes publiées issues de collaboration recherche/industrie (158 demandes publiées issues de collaboration recherche/industrie en 2019) et le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** avec 73 demandes de brevets issues de collaboration recherche/industrie (67 demandes publiées issues de collaboration recherche/industrie en 2019). L'**université Claude Bernard Lyon 1** apparaît en 3^e position de ce TOP 10 avec 25 demandes de brevets issues de collaboration recherche/industrie en 2020 (17 demandes de brevets issues de collaboration recherche/industrie en 2019).

L'**institut polytechnique de Bordeaux, l'Institut Mines Télécom, l'université Grenoble Alpes et l'institut national des sciences appliquées de Lyon** font leur entrée en 2020 dans ce TOP 10 des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI en co-dépôt avec des entreprises.

Deux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) sont présents dans ce TOP 10 des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI en co-dépôt avec des entreprises : le **Centre national de la recherche scientifique** (6^e rang du palmarès national) et l'**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**³⁰ (35^e rang du palmarès national). Au sein des 384 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 du **Centre national de la recherche scientifique**, la majorité est co-déposée et près de la moitié est co-déposée avec des entreprises.

7

établissements d'enseignement supérieur public dans le TOP 10 des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets en co-dépôt avec des entreprises

1

PME dans le TOP 10 des entreprises déposantes de brevets en co-dépôt avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État

Deux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) sont présents dans ce TOP 10 des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI en co-dépôt avec des entreprises : le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)**, 4^e rang du palmarès national et l'**IFP Energies nouvelles**, 15^e rang du palmarès national. Les deux EPIC de ce TOP 10 ont un volume important de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 avec une faible part de co-dépôts, cependant essentiellement effectués avec des entreprises. Il est à noter que le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** et l'**IFP Energies nouvelles** ont également des collaborations étroites en termes de co-dépôts de demandes de brevets avec les EPST de ce TOP 10.

Sept établissements d'enseignement supérieur public sont présents dans ce TOP 10 des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI en co-dépôt avec des entreprises : l'**université Claude Bernard Lyon 1**, l'**université de Bordeaux**, l'**institut polytechnique de Bordeaux**, l'**Institut Mines Télécom**, l'**université Grenoble Alpes**, Aix-Marseille université, l'**institut national des sciences appliquées de Lyon**. Ils ont un volume plus faible de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 que les EPST et les EPIC de ce TOP 10 ; cependant leur part de co-dépôt est plus importante (plus de 80 % en moyenne de leurs demandes de brevets publiées en 2020 à l'INPI sont co-déposées). La quasi-totalité des demandes de brevets publiées en 2020 à l'INPI co-déposées des établissements d'enseignement supérieur public de ce TOP 10 est issue de collaborations avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou d'établissements de l'État, et une demande de brevet sur deux est le fruit d'une collaboration avec des entreprises.

³⁰ L'**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement** est né le 1^{er} janvier 2020. Il est issu de la fusion entre l'**Inra**, Institut national de la recherche agronomique et l'**Irstea**, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

**TOP 10 DES ENTREPRISES DÉPOSANTES DE BREVETS EN CO-DÉPÔT AVEC DES ÉTABLISSEMENTS
DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT :**
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES	DONT DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES AVEC DES RESE	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES RESE SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 DE CHAQUE DÉPOSANT	% DE DEMANDES DE BREVETS CO-DÉPOSÉES AVEC DES RESE SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 CO-DÉPOSÉES DE CHAQUE DÉPOSANT
GROUPE PSA ¹	1 239	41	28	3,3 %	2,3 %	68,3 %
SAFRAN	1 103	75	27	6,8 %	2,4 %	36,0 %
THALES	251	25	22	10,0 %	8,8 %	88,0 %
GROUPE ARKEMA	155	24	22	15,5 %	14,2 %	91,7 %
TOTAL	113	20	15	17,7 %	13,3 %	75,0 %
GROUPE RENAULT	483	119	13	24,6 %	2,7 %	10,9 %
ALSTOM	115	10	8	8,7 %	7,0 %	80,0 %
SUPERGRID INSTITUTE*	14	8	8	57,1 %	57,1 %	100,0 %
ORANGE	215	13	7	6,0 %	3,3 %	53,8 %
MICHELIN	285	8	7	2,8 %	2,5 %	87,5 %

Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe. Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'Etat avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME).

Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

Une petite et moyenne entreprise (PME) est une entreprise qui a moins de 250 salariés, et qui a un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Notes de lecture : 3,3 % (soit 41/1 239) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant du Groupe PSA sont co-déposées. 2,3 % (soit 28/1 239) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant du Groupe PSA sont co-déposées avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'Etat. 68,3 % (soit 28/41) des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 co-déposées émanant du Groupe PSA sont co-déposées avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'Etat.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

¹ Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021



En 2020, les 10 principales entreprises déposantes de brevets à l'INPI qui ont co-déposé des demandes de brevets à l'INPI avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État sont de grandes entreprises présentes dans le palmarès national, à l'exception d'une PME (**Supergrid Institute**).

Le **Groupe PSA** arrive en tête de ce TOP 10 avec 28 demandes de brevets à l'INPI co-déposées avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État dont principalement le Centre national de la recherche scientifique, l'université de Bordeaux, l'institut polytechnique de Bordeaux et l'Institut Mines Télécom.

Safran est en deuxième position de ce TOP 10 avec 27 demandes de brevets à l'INPI réalisées en co-dépôt suite à une collaboration avec principalement le Centre national de la recherche scientifique et le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives).

Les entrants dans ce TOP 10 des entreprises déposantes de brevets à l'INPI en co-dépôt avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État en 2020 sont : **Groupe Renault, Alstom, Orange et Michelin**.

Les grandes entreprises de ce TOP 10 ont un volume important de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 avec une faible part de co-dépôts, majoritairement effectués avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (à l'exception des constructeurs Safran et Groupe Renault).

Une seule PME apparaît dans ce TOP 10 : **Supergrid Institute** qui a un plus faible volume de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 (14 demandes de brevets), cependant plus de la moitié de ces demandes de brevets (8 demandes publiées) est co-déposée et toutes ces demandes de brevets co-déposées le sont avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État. Il est à noter que Supergrid Institute collabore principalement avec le Centre national de la recherche scientifique en termes de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020. Supergrid Institute apparaît à la quatrième place dans le TOP 10 des PME déposantes de brevets à l'INPI en 2020.

03

PALMARÈS PAR RÉGION EN 2020

FRANCE PAR RÉGION

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BRETAGNE

CENTRE-VAL DE LOIRE

GRAND EST

HAUTS-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE

NORMANDIE

NOUVELLE-AQUITAINE

OCCITANIE

PAYS DE LA LOIRE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



FRANCE PAR RÉGION

14 664

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020

88,4 %

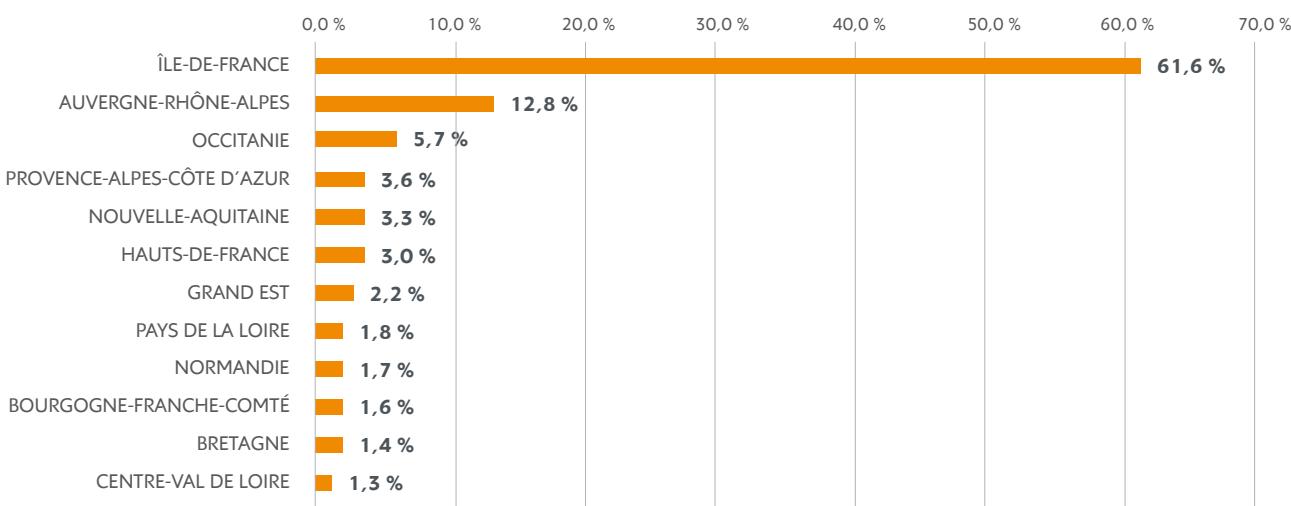
des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant de déposants français

En 2020, 14 664 demandes de brevets ont été publiées en France à l'INPI.

Parmi ces 14 664 demandes, 12 962, soit 88,4 %, proviennent de déposants français (ayant une adresse en France),

- dont 11 817 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020, soit 91,2 % des demandes de brevets des déposants français.

GRAPHIQUE 8 - PART DES RÉGIONS DANS LES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020 ÉMANANT DES PERSONNES MORALES FRANÇAISES



Note 1 : l'adresse française prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les pourcentages sont calculés sur les valeurs fractionnaires (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 61,6 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises proviennent de personnes morales françaises localisées dans la région Île-de-France.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





FRANCE PAR RÉGION (SUITE)

En 2020, sur les 11 817 demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises, 7 278 demandes publiées, soit 61,6 %, proviennent de personnes morales françaises ayant une adresse dans la région Île-de-France. Cette concentration sur l'Île-de-France³¹ s'explique par le poids économique et par la présence de nombreux sièges sociaux et administrations centrales dans cette région.

Le territoire qui détient ensuite la part la plus élevée de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de personnes morales françaises et selon l'adresse de résidence des déposants est la région Auvergne-Rhône-Alpes (12,8 %). Puis arrivent les régions Occitanie (5,7 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,6 %), Nouvelle-Aquitaine (3,3 %), Hauts-de-France (3,0 %), Grand Est (2,2 %), Pays de la Loire (1,8 %), Normandie (1,7 %), Bourgogne-Franche-Comté (1,6 %), Bretagne (1,4 %) et Centre-Val de Loire (1,3 %). La concentration des demandes publiées pour des déposants ayant une adresse dans ces régions est expliquée par leur poids économique et par leur rôle dans la dynamique de R&D et d'innovation³².

Dans la suite de ce document, des TOP de déposants de brevets par région sont présentés. Ils vont du TOP 10 au TOP 20 en fonction de leur pertinence quant aux nombres de demandes de brevets publiées. Ils sont basés sur l'adresse du déposant. Cette réalité administrative peut sous-estimer ou surestimer la présence d'acteurs sur certains territoires. Cependant, ces TOP régionaux reflètent en partie les stratégies de propriété industrielle des déposants de brevets.

³¹ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

³² L'effort de recherche dans les Régions et la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) dans les Régions a fait l'objet de la publication Note d'information du SIES 21.01 Février https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2021/77/7/NI_2021-01_RetD_agregats_1380777.pdf.



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

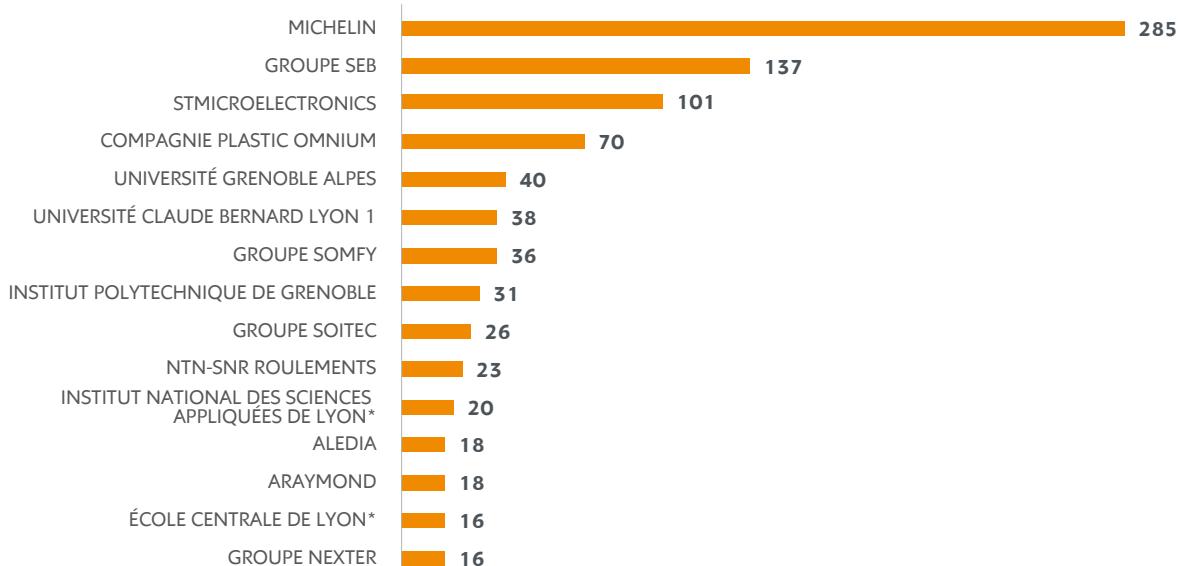
1 671

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Auvergne-Rhône-Alpes

12,8 %

Part de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : TOP 15 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





AUVERGNE - RHÔNE-ALPES (SUITE)

En 2020, 1 671 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Auvergne-Rhône-Alpes,

- dont 1 511 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 12,8 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises³³ (ayant une adresse en France).

La première place du TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Auvergne-Rhône-Alpes est occupée par une grande entreprise³⁴ : **Michelin**. Sept autres grandes entreprises sont présentes dans ce TOP 15 : **Groupe Seb, STMicroelectronics, Compagnie Plastic Omnium, Groupe Somfy, NTN-SNR Roulements, ARaymond et Groupe Nexter**.

Une ETI³⁵ est présente dans le TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Auvergne-Rhône-Alpes : **Groupe Soitec**, acteur des matériaux semi-conducteurs. Le Groupe Soitec figure également dans le palmarès des 50 premiers déposants sur l'ensemble du territoire national ainsi que dans le palmarès des principales ETI déposantes de brevets.

Une PME³⁶ est présente dans le TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Auvergne-Rhône-Alpes : **Aledia** qui développe et fabrique des technologies d'affichage par LED. Aledia figure également dans le palmarès des principales PME déposantes de brevets sur l'ensemble du territoire national. Elle fait partie de la promotion 2021 de la French Tech 120.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État³⁷ sont au nombre de cinq dans le TOP 15 des déposants à l'INPI en 2020 en région Auvergne-Rhône-Alpes : l'**université Grenoble Alpes**, l'**université Claude Bernard Lyon 1**, l'**institut polytechnique de Grenoble**, l'**institut national des sciences appliquées de Lyon** et l'**école centrale de Lyon**.

Dans le TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Auvergne-Rhône-Alpes, les neuf premiers déposants figurent également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

³³ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

³⁴ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

³⁵ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

³⁶ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

³⁷ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

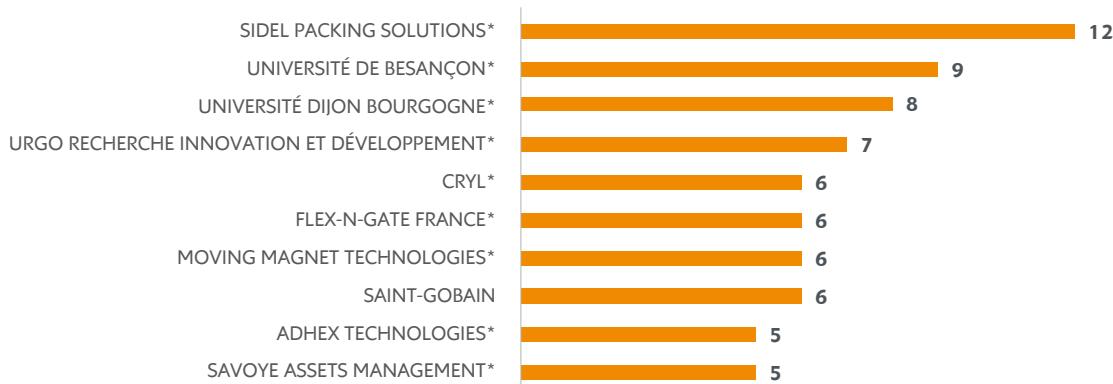
224

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Bourgogne-Franche-Comté

1,6 %

Part de la région Bourgogne-Franche-Comté dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (SUITE)

En 2020, 224 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Bourgogne-Franche-Comté,

- dont 195 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Bourgogne-Franche-Comté, soit 1,6 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises³⁸ (ayant une adresse en France).

La première place du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Bourgogne-Franche-Comté est occupée par une grande entreprise³⁹ : **Sidel Packing Solutions**. Deux autres grandes entreprises sont présentes dans ce TOP 10 : **Flex-N-Gate France** et **Saint-Gobain** ; cette dernière figure également dans le palmarès des 50 premiers déposants sur l'ensemble du territoire national.

Trois ETI⁴⁰ : **Urgo Recherche Innovation et Développement** spécialiste des maux du quotidien et la cicatrisation, **Adhex Technologies** intervenant dans le domaine des adhésifs et des polymères sur les marchés internationaux de l'automobile, de la santé, de l'électricité et électronique et **Savoye Assets Management** proposant une ingénierie de solutions logistiques globales figurent dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Bourgogne-Franche-Comté.

Deux PME⁴¹ sont présentes dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Bourgogne-Franche-Comté : **Cryl**, spécialisée dans la fabrication d'objets en méthacrylate et **Moving Magnet Technologies**, leader mondial dans la conception de solutions électromagnétiques appliquées à la mécatronique pour les mobilités.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État⁴² sont représentés dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Bourgogne-Franche-Comté par deux universités à la deuxième et troisième place : **l'université de Besançon** et **l'université Dijon Bourgogne**.

³⁸ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

³⁹ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

⁴⁰ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁴¹ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

⁴² Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



BRETAGNE

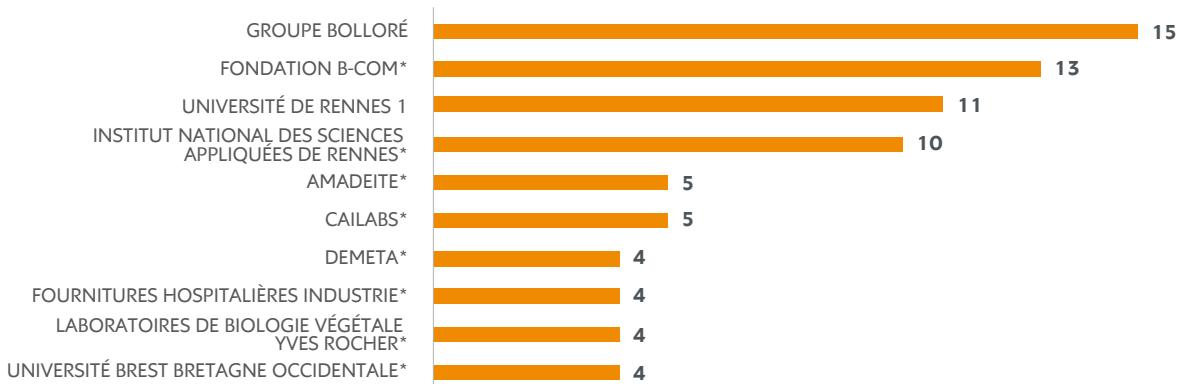
210

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Bretagne

1,4 %

Part de la région Bretagne dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

BRETAGNE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





BRETAGNE (SUITE)

En 2020, 210 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Bretagne,

- dont 160 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Bretagne, soit 1,4 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises⁴³ (ayant une adresse en France).

Deux grandes entreprises⁴⁴ : **Groupe Bolloré**, à la première place et **Laboratoires de biologie végétale Yves Rocher** figurent dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Bretagne.

Une ETI⁴⁵ est présente dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Bretagne : **Fournitures Hospitalières Industrie** qui conçoit et fabrique des implants et des ancillaires en chirurgie osseuse.

Les PME⁴⁶ sont au nombre de quatre dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en Bretagne : la **Fondation B-COM⁴⁷**, institut de recherche technologique pour le numérique, qui figure également dans le palmarès des principales PME déposantes de brevets sur l'ensemble du territoire national, **Amadeite** qui propose des solutions à base d'algues, d'argiles et d'oligo-éléments pour la santé animale, végétale et humaine, **Cailabs** qui conçoit, fabrique et vend des produits photoniques innovants dans les télécommunications, les transmissions en espace libre, les lasers industriels et les réseaux locaux et **Demeta**, acteur de la chimie verte.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat⁴⁸ sont représentés dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Bretagne par l'**université de Rennes 1**, l'**institut national des sciences appliquées de Rennes** et l'**université Brest Bretagne Occidentale**.

Aucun du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en Bretagne ne figure dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

⁴³ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

⁴⁴ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

⁴⁵ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁴⁶ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

⁴⁷ Les instituts de recherche technologique sont répertoriés par l'INSEE comme étant des PME. Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne les classe pas au sein des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat (RESE).

⁴⁸ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'Etat, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



CENTRE-VAL DE LOIRE

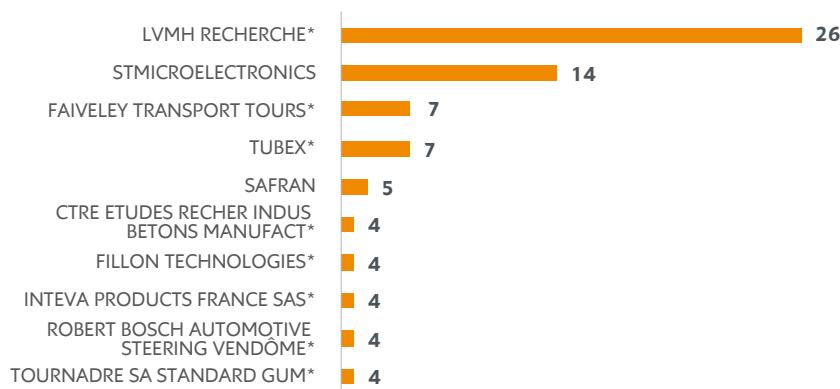
185

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Centre-Val de Loire

1,3 %

Part de la région Centre-Val de Loire dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

CENTRE-VAL DE LOIRE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





CENTRE-VAL DE LOIRE (SUITE)

En 2020, 185 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Centre-Val de Loire,

- dont 153 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Centre-Val de Loire, soit 1,3 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises⁴⁹ (ayant une adresse en France).

La première place du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Centre-Val de Loire est occupée par une grande entreprise⁵⁰ : **LVMH Recherche**. Quatre autres grandes entreprises sont présentes dans ce TOP 10 : **STMicroelectronics** et **Safran** qui figurent également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national, **Faiveley Transport Tours** et **Robert Bosch Automotive Steering Vendôme**.

Une seule ETI⁵¹, **Inteva Products France SAS**, fabricant d'équipements électriques et électroniques, automobiles figure dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Centre-Val de Loire.

Les PME⁵² sont au nombre de quatre dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Centre-Val de Loire : **Tubex**, intervenant dans les matériels, appareils et constructions métalliques destinés à l'agriculture ou à l'industrie, **Ctre Etudes Recher Indus Betons Manufact**, le centre d'études et de recherche de l'industrie du béton (CERIB), **Fillon Technologies**, spécialiste d'équipements pour la préparation des peintures en carrosserie et **Tournadre SA Standard Gum**, spécialisée dans les injections plastique, bimatière, caoutchouc et la transformation du silicone.

Aucun établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État⁵³ n'est présent dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Centre-Val de Loire.

⁴⁹ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

⁵⁰ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

⁵¹ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁵² La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

⁵³ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



GRAND EST

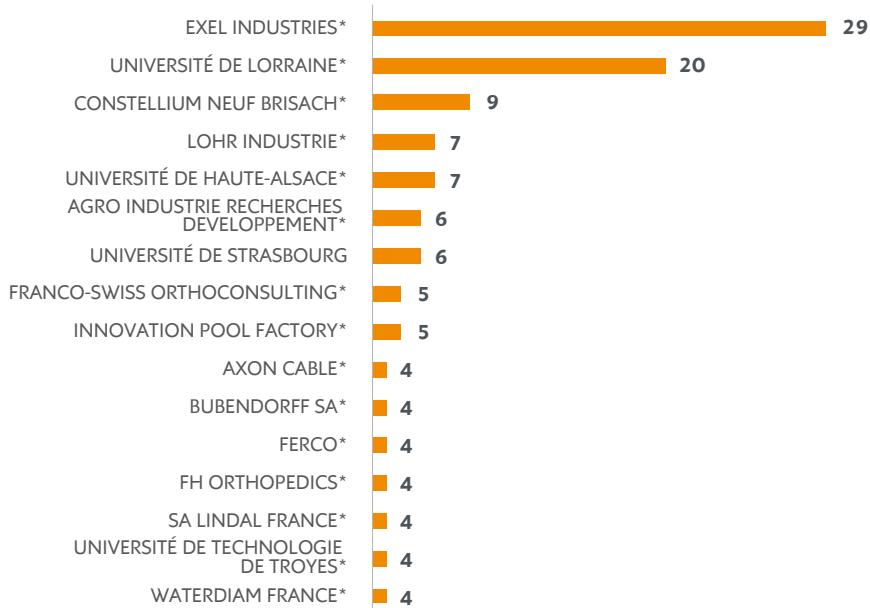
325

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Grand Est

2,2 %

Part de la région Grand Est dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

GRAND EST : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





GRAND EST (SUITE)

En 2020, 325 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Grand Est,

- dont 259 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Grand Est, soit 2,2 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises⁵⁴ (ayant une adresse en France).

La première place du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Grand Est est occupée par une ETI⁵⁵ qui figure également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national et dans le palmarès des principales ETI déposantes de brevets sur l'ensemble du territoire national : **Exel Industries**, acteur de la pulvérisation. Quatre autres ETI sont présentes dans ce TOP 10 : **Lohr Industrie**, intervenant dans la conception, la fabrication et la commercialisation de systèmes de transports de biens, **Axon Cable**, spécialiste des câbles, **Bubendorff SA**, spécialisée dans les volants roulants et **Ferco**, fabricant de serrures.

Constellium Neuf Brisach, Agro Industrie Recherches Développement et **SA Lindal France** sont les trois grandes entreprises⁵⁶ du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Grand Est.

Les PME⁵⁷, elles, sont au nombre de quatre dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Grand Est : **Franco-Swiss Orthoconsulting**, intervenant en propriété intellectuelle, **Innovation Pool Factory**, fabricant de piscines, **FH Orthopedics**, radiée en décembre 2020 et **Waterdiam France**, intervenant dans le traitement de l'eau de l'industrie agro-alimentaire sans utilisation de produits chimiques.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État⁵⁸ sont représentés dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Grand Est par quatre universités : **l'université de Lorraine**, **l'université de Haute-Alsace**, **l'université de Strasbourg** et **l'université de technologie de Troyes**.

Le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Grand Est a pour particularité de présenter 7 déposants ex æquo à la 10^e place.

⁵⁴ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

⁵⁵ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁵⁶ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

⁵⁷ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

⁵⁸ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



HAUTS-DE-FRANCE

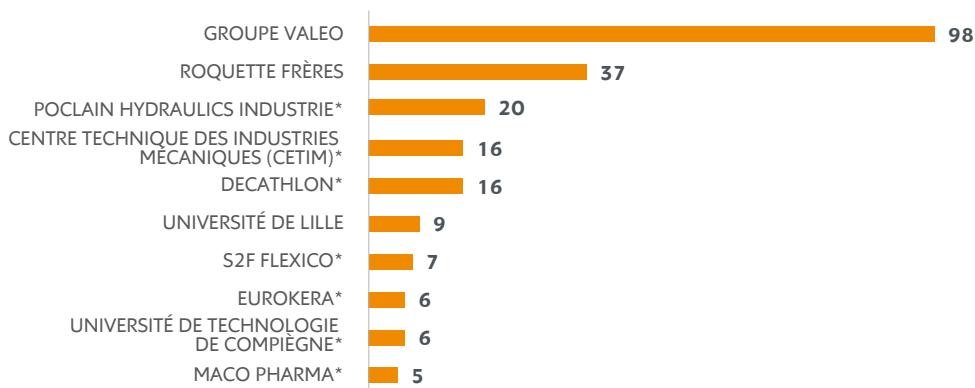
407

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Hauts-de-France

3,0 %

Part de la région Hauts-de-France dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

HAUTS-DE-FRANCE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





HAUTS-DE-FRANCE (SUITE)

En 2020, 407 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Hauts-de-France,

- dont 351 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Hauts-de-France, soit 3,0 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises⁵⁹ (ayant une adresse en France).

Les deux premières places du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Hauts-de-France sont occupées par des grandes entreprises⁶⁰, qui figurent également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national : **Groupe Valeo** et **Roquette Frères**. Deux autres grandes entreprises sont présentes dans ce TOP 10 : **Decathlon** et **Eurokera**.

Trois ETI⁶¹ se classent dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Hauts-de-France: **Poplain Hydraulics Industrie**, spécialiste de la transmission hydros-tatique, le **Centre technique des industries mécaniques (CETIM)** et **S2F Flexico**, opérant dans les emballages plastiques refermables. Poplain Hydraulics et le Centre technique des industries mécaniques (CETIM) figurent également dans le palmarès des principales ETI déposantes de brevets sur l'ensemble du territoire national.

Une PME⁶² est présente dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Hauts-de-France : **Maco Pharma**, acteur de la transfusion, biothérapie et fabricant de masques FFP2.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État⁶³ sont représentés dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Hauts-de-France par deux universités : **l'université de Lille** et **l'université de technologie de Compiègne**.

⁵⁹ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

⁶⁰ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

⁶¹ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁶² La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

⁶³ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



ÎLE-DE-FRANCE

7 614

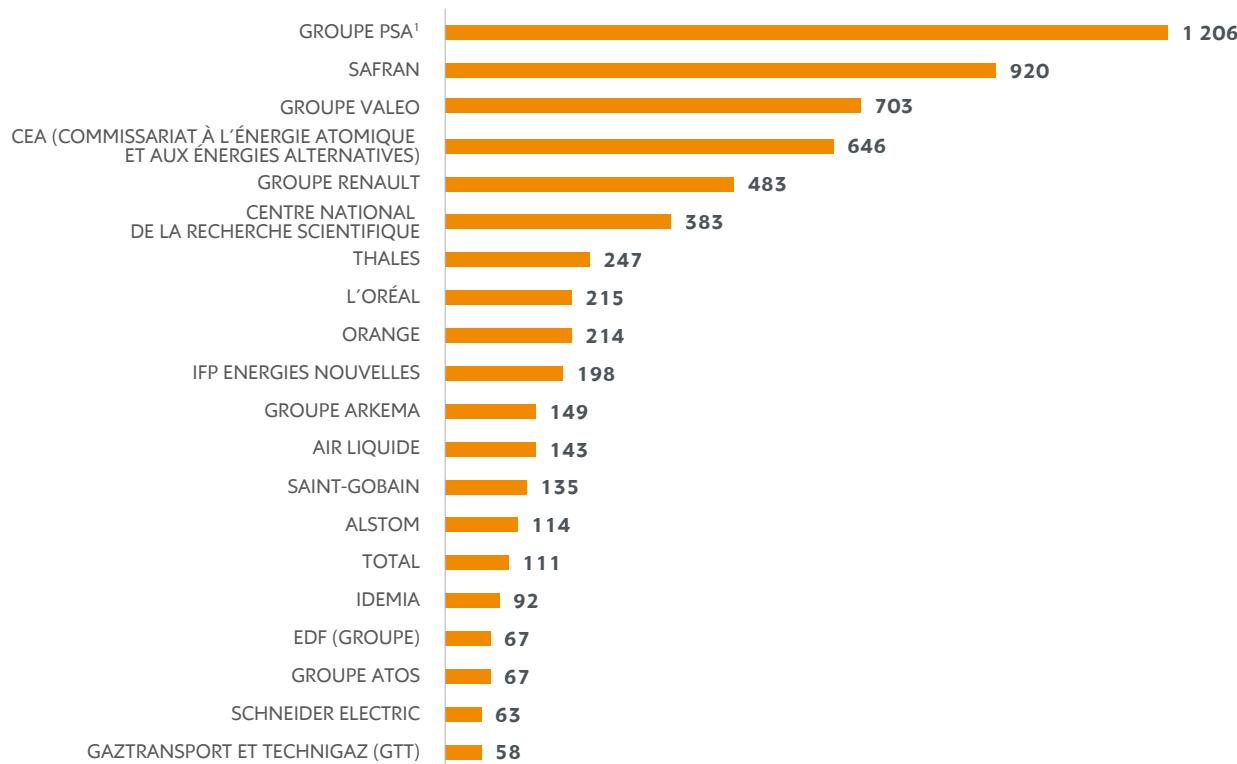
demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Île-de-France

61,6 %

Part de la région Île-de-France dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

ÎLE-DE-FRANCE : TOP 20 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES

(DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

¹ Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





ÎLE-DE-FRANCE (SUITE)

En 2020, 7 614 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Île-de-France,

- dont 7 278 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Île-de-France, soit 61,6 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises⁶⁴ (ayant une adresse en France).

Le palmarès des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Île-de-France est très proche de celui de l'ensemble de la France. En effet les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 issues de déposants personnes morales de la région Île-de-France représentent 61,6 % de l'ensemble des demandes de brevets publiées des personnes morales françaises.

Les grandes entreprises⁶⁵ sont majoritaires dans le TOP 20 des déposants à l'INPI en 2020 en région Île-de-France : **Groupe PSA**, à la première place, **Safran, Groupe Valeo, Groupe Renault, Thales, L'Oréal, Orange, Groupe Arkema, Air Liquide, Saint-Gobain, Alstom, Total, Idemia, Groupe Atos et Schneider Electric.**

Comme en 2019, l'**ETI⁶⁶ Gaztransport et Technigaz (GTT)** figure dans le TOP 20 des déposants à l'INPI en 2020 en région Île-de-France, ainsi que dans le palmarès des principales ETI déposantes de brevets sur l'ensemble du territoire national.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État⁶⁷ sont représentés dans le TOP 20 des déposants à l'INPI en 2020 en région Île-de-France par le **CEA (commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), le Centre national de la recherche scientifique, l'IFP Energies nouvelles et EDF (Groupe).**

⁶⁴ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

⁶⁵ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

⁶⁶ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁶⁷ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



NORMANDIE

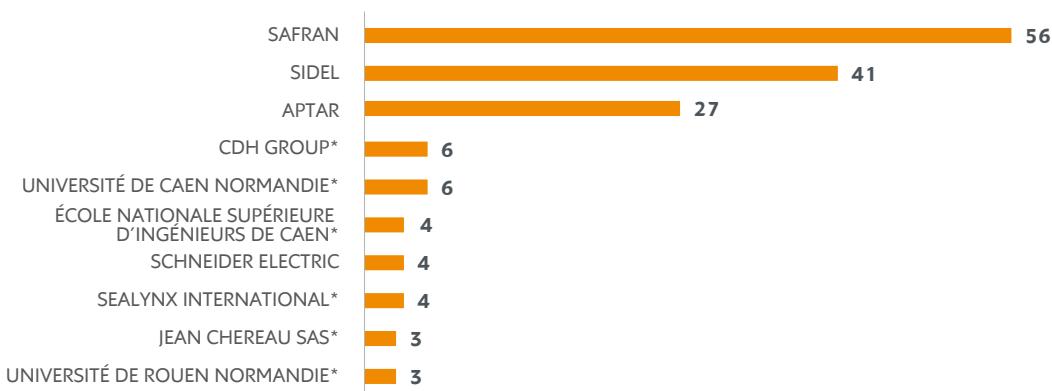
240

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Normandie

1,7 %

Part de la région Normandie dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

NORMANDIE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





NORMANDIE (SUITE)

En 2020, 240 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Normandie,

- dont 197 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Normandie, soit 1,7 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises⁶⁸ (ayant une adresse en France).

Les trois premières places du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Normandie, sont occupées par des grandes entreprises⁶⁹ présentes également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national : **Safran**, **Sidel** et **Aptar**. Deux autres grandes entreprises figurent également dans ce TOP 10 : **CDH Group** et **Schneider Electric**.

Deux ETI⁷⁰ sont présentes dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Normandie : **Sealynx International**, équipementier automobile spécialisé dans l'étanchéité et **Jean Chereau SAS**, spécialiste de la carrosserie frigorifique.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État⁷¹ sont représentés dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Normandie par trois établissements d'enseignement supérieur : l'**université de Caen Normandie**, l'**école nationale supérieure d'ingénieurs de Caen** et l'**université de Rouen Normandie**.

⁶⁸ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

⁶⁹ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

⁷⁰ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁷¹ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



NOUVELLE-AQUITAINE

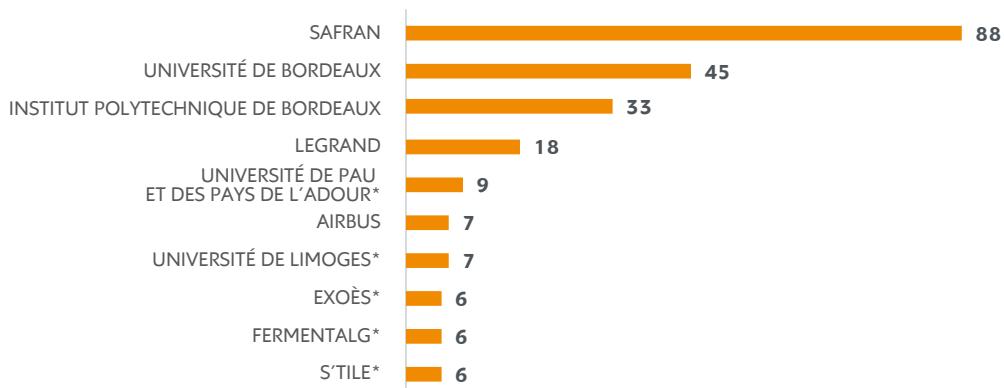
470

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Nouvelle-Aquitaine

3,3 %

Part de la région Nouvelle-Aquitaine dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

NOUVELLE-AQUITAINE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





NOUVELLE-AQUITAINE (SUITE)

En 2020, 470 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Nouvelle-Aquitaine,

- dont 386 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Nouvelle-Aquitaine, soit 3,3 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises⁷² (ayant une adresse en France).

Les trois grandes entreprises⁷³ du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Nouvelle-Aquitaine sont : **Safran**, **Legrand** et **Airbus**, toutes trois également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

Trois PME⁷⁴ sont présentes dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Nouvelle-Aquitaine : **Exoès**, dans le champ de l'énergie et de la mobilité durables, **Fermentalg** qui utilise les micro-algues pour l'alimentation et la santé et **S'tile** qui développe des cellules solaires photovoltaïques.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État⁷⁵ sont bien représentés dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2020 en région Nouvelle-Aquitaine : l'**université de Bordeaux**, l'**institut polytechnique de Bordeaux**, l'**université de Pau et des pays de l'Adour** et l'**université de Limoges**. L'université de Bordeaux et l'institut polytechnique de Bordeaux figurent aussi dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

⁷² La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

⁷³ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

⁷⁴ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

⁷⁵ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'Etat, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



OCCITANIE

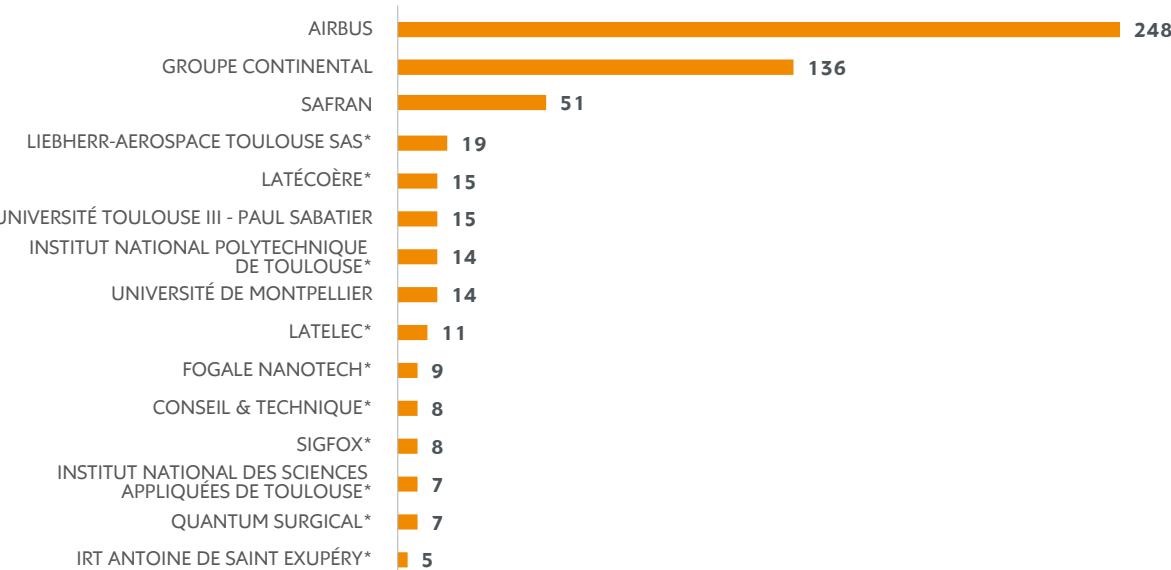
807

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Occitanie

5,7 %

Part de la région Occitanie dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

OCCITANIE : TOP 15 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES
(DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





OCCITANIE (SUITE)

En 2020, 807 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Occitanie,

- dont 673 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Occitanie, soit 5,7 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises⁷⁶ (ayant une adresse en France).

Trois grandes entreprises⁷⁷ figurent en tête du TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Occitanie : **Airbus**, **Groupe Continental** et **Safran**, loin devant les autres déposants du TOP 15. Ces trois grandes entreprises figurent également au palmarès sur l'ensemble du territoire national. Une autre grande entreprise est également présente dans ce TOP 15 : **Liebherr-Aerospace Toulouse SAS**.

Deux ETI⁷⁸ se classent dans le TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Occitanie : **Latécoère** et **Latelec**, toutes deux dans l'aéronautique. Latécoère est également présente dans le palmarès des principales ETI déposantes de brevets sur l'ensemble du territoire national.

Les cinq PME⁷⁹ du TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Occitanie sont **Fogale Nanotech** qui est experte en métrologie de haute précision, **Conseil & Technique** qui a pour objectif le développement de produits nouveaux, en particulier dans le domaine de l'innovation mécanique, **Sigfox** qui est un opérateur télécom de l'Internet des objets, **Quantum Surgical** développant une plateforme robotisée pour la thérapie percutanées des cancers et **IRT Antoine de Saint Exupéry**⁸⁰, institut de recherche technologique dans l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués. Fogale Nanotech figure également dans le palmarès des principales PME déposantes de brevets sur l'ensemble du territoire national et Sigfox fait partie de la promotion 2021 de la French Tech 120.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat⁸¹ sont représentés dans le TOP 15 des déposants à l'INPI en 2020 en région Occitanie par l'université Toulouse III - Paul Sabatier, l'institut national polytechnique de Toulouse, l'université de Montpellier et l'institut national des sciences appliquées de Toulouse.

⁷⁶ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

⁷⁷ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

⁷⁸ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁷⁹ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

⁸⁰ Les instituts de recherche technologique sont répertoriés par l'INSEE comme étant des PME. Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne les classe pas au sein des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat (RESE).

⁸¹ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'Etat, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



PAYS DE LA LOIRE

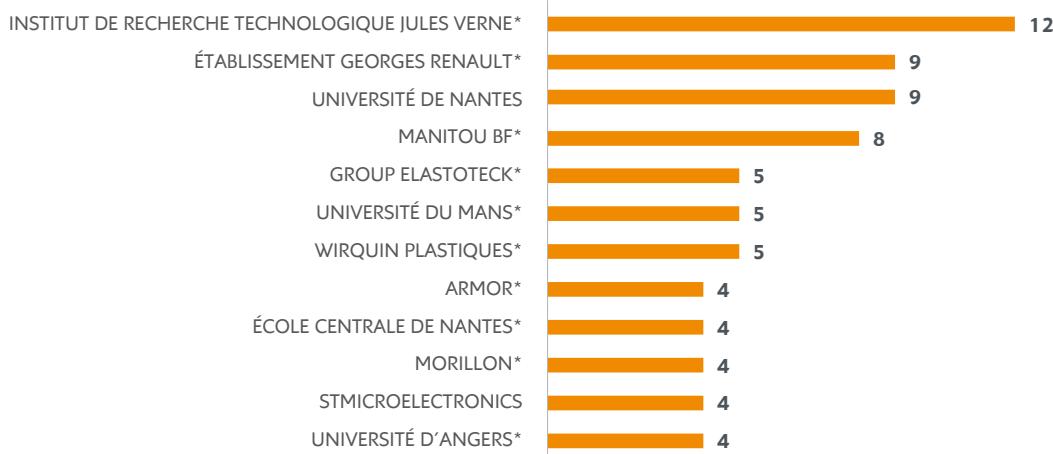
257

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Pays de la Loire

1,8 %

Part de la région Pays de la Loire dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

PAYS DE LA LOIRE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





PAYS DE LA LOIRE (SUITE)

En 2020, 257 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Pays de la Loire,

- dont 216 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Pays de la Loire, soit 1,8 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises⁸² (ayant une adresse en France).

La première place du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Pays de la Loire est occupée par l'**Institut de recherche technologique Jules Verne**⁸³, créée en 2012 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir et dont l'ambition est d'améliorer la compétitivité de filières industrielles stratégiques en France en proposant des ruptures technologiques sur les procédés de fabrication. L'Institut de recherche technologique Jules Verne figure également dans le palmarès des principales PME⁸⁴ déposantes de brevets sur l'ensemble du territoire national. Deux autres PME sont présentes dans ce TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Pays de la Loire : **Group Elastoteck** qui fabrique des tapis, couloirs de circulation et matelas pour vache et **Morillon** expert de la manutention des produits en vrac dans l'agroalimentaire, l'industrie et l'environnement.

Dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Pays de la Loire, seule la grande entreprise⁸⁵ **STMicroelectronics** figure également dans le palmarès des 50 premiers déposants sur l'ensemble du territoire national. Deux autres grandes entreprises font également partie de ce TOP 10 : **Établissement Georges Renault** et **Manitou BF**.

Deux ETI⁸⁶ sont présentes dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Pays de la Loire : **Wirquin Plastiques**, spécialisée dans les équipements innovants pour le sanitaire et la plomberie ainsi que **Armor** intervenant dans les technologies d'impression et d'enduction.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État⁸⁷ sont représentés dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Pays de la Loire par quatre établissements d'enseignement supérieur : l'**université de Nantes**, l'**université du Mans**, l'**école centrale de Nantes** et l'**université d'Angers**.

⁸² La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

⁸³ Les instituts de recherche technologique sont répertoriés par l'INSEE comme étant des PME. Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne les classe pas au sein des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE).

⁸⁴ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

⁸⁵ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

⁸⁶ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁸⁷ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

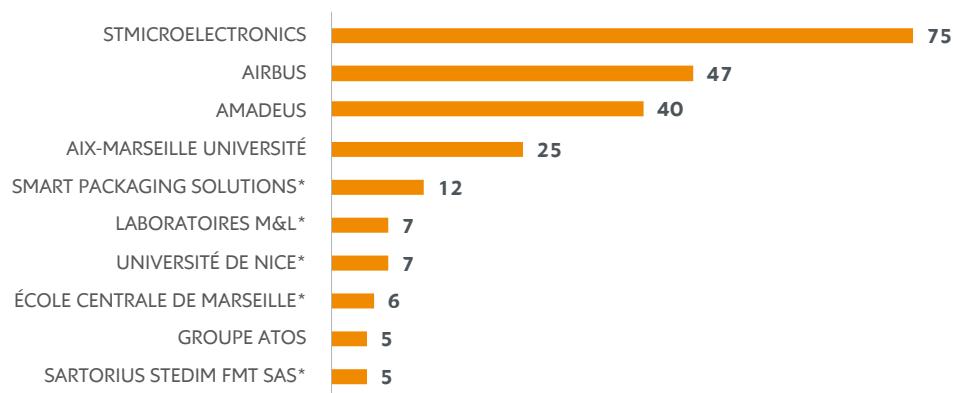
522

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 provenant de déposants français ayant une adresse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

3,6 %

Part de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020 émanant des personnes morales françaises

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : TOP 15 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2020)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2021





PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (SUITE)

En 2020, 522 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- dont 427 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2020 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 3,6 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises⁸⁸ (ayant une adresse en France).

Le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur place à sa tête trois grandes entreprises⁸⁹ : **STMicroelectronics**, **Airbus** et **Amadeus**, qui figurent également au palmarès sur l'ensemble du territoire national. Deux grandes entreprises supplémentaires sont présentes dans ce TOP 10 : **Groupe Atos**, également au palmarès sur l'ensemble du territoire national et **Sartorius Stedim FMT SAS**.

Deux ETI⁹⁰ figurent cette année dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : **Smart Packaging Solutions** spécialisée dans les emballages en carton compact et papier recyclé et **Laboratoires M&L** qui intervient dans la fabrication de parfums et de produits pour la toilette.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État⁹¹ du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2020 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont au nombre de trois établissements d'enseignement supérieur : **Aix-Marseille université**, **l'université de Nice** et **l'école centrale de Marseille**.

⁸⁸ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

⁸⁹ Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

⁹⁰ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁹¹ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).



ADDENDUM

ACTIVITÉ DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS

2019

*Version actualisée
au 23 juin 2021*

**PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE
DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2019**

**PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE
DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2019**

ADDENDUM

Cette année, en complément du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2020, l'INPI établit deux palmarès sur l'activité dans le monde des déposants français de brevets en 2019⁹² :

- le palmarès Invention dans le monde des déposants français de brevets⁹³ (palmarès des 50 premiers déposants français de demandes prioritaires⁹⁴ de brevets publiées en 2019 dans les huit principaux offices de propriété industrielle) et
- le palmarès Protection dans le monde des déposants français de brevets (palmarès des 50 premiers déposants français de demandes de brevets publiées en 2019 dans le monde, que celles-ci soient prioritaires ou non).

Ces deux palmarès permettent de présenter les entreprises françaises et les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) qui déposent leurs brevets dans des offices étrangers.

PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2019

L'objectif du palmarès Invention dans le monde des déposants français de brevets est de mettre en lumière les « inventions » des entreprises françaises et des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) d'après les demandes de brevets prioritaires⁹⁵. La notion de demandes de brevets prioritaires prise en compte inclut les demandes de brevets prioritaires publiées ainsi que les demandes sous priorité publiées à la condition que la demande prioritaire ne soit pas publiée. Ceci permet de comptabiliser une seule fois une même « invention ».

L'INPI a publié ce palmarès Invention dans le monde des déposants français de brevets de 2010 à 2016⁹⁶, cette partie expose le palmarès 2019 (les palmarès des années 2017 et 2018 sont disponibles en téléchargement ci-dessous).

Pour établir ce palmarès, sont comptabilisées pour chaque déposant français les demandes de brevets prioritaires publiées ou les demandes sous priorité publiées à la condition que la demande prioritaire ne soit pas publiée dans les huit offices de propriété industrielle suivants : INPI, OMPI, OEB, CNIPA (Chine), DPMA (Allemagne), JPO (Japon), KIPO

(République de Corée) et USPTO (États-Unis d'Amérique). Ces huit offices de propriété industrielle couvrent la quasi-totalité des demandes de brevets prioritaires des déposants français.

Les résultats sont consolidés par groupe sur déclaration des déposants et/ou harmonisés en utilisant les noms harmonisés de la base de données PATSTAT de l'OEB⁹⁷.

En 2019, la répartition dans les huit offices de propriété industrielle des demandes de brevets prioritaires⁹⁸ publiées des déposants français est la suivante :

- INPI : 60,3 % des demandes de brevets prioritaires publiées des déposants français ;
- OMPI : 11,4 % ;
- OEB : 9,0 % ;
- USPTO (États-Unis d'Amérique) : 7,7 % ;
- CNIPA (Chine) : 4,5 % ;
- DPMA (Allemagne) : 4,3 % ;
- JPO (Japon) : 1,8 % et
- KIPO (République de Corée) : 0,9 %.

PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2017

PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2018



⁹² Au premier trimestre 2021, l'année complète la plus récente disponible dans la base de données PATSTAT de l'OEB est 2019.

⁹³ L'INPI a publié ce palmarès Invention des déposants français de brevets dans le monde de 2010 à 2016. Accédez à la dernière version disponible : <https://www.inpi.fr/fr/le-palmares-deposants-brevets-2017>

⁹⁴ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

⁹⁵ Une demande de brevet prioritaire est une demande de brevet sans priorité.

⁹⁶ Accédez à la dernière version disponible à l'adresse suivante : <https://www.inpi.fr/fr/le-palmares-deposants-brevets-2017>

⁹⁷ PATSTAT est une base de données de l'OEB qui contient des données brevets bibliographiques et relatives aux événements juridiques, provenant de grands pays industriels et développés. Ces données sont extraites des bases de données de l'OEB et sont fournies en tant que données de masse pour les outils statistiques. Pour plus d'information voir : https://www.epo.org/searching-for-patents/business/patstat_fr.html

⁹⁸ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

**ADDENDUM TABLEAU 1 – PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS
FRANÇAIS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PRIORITAIRES¹ PUBLIÉES AUPRÈS DES HUIT
PRINCIPAUX OFFICES² DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DONT L'INPI EN 2019**

Rang 2019	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES EN 2019	DONT ISSUES DE L'INPI (%)
1	GROUPE VALEO	1 913	53,5 %
2	GROUPE PSA ³	1 474	79,6 %
3	SAFRAN	1 075	80,4 %
4	AIRBUS	853	37,0 %
5	CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	703	92,9 %
6	GROUPE RENAULT	669	63,7 %
7	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	663	53,1 %
8	L'ORÉAL	567	46,2 %
9	SAINT-GOBAIN	550	27,5 %
10	MICHELIN	480	31,7 %
11	THALES	426	61,5 %
12	FAURECIA	399	53,1 %
13	GROUPE SEB	389	27,0 %
14	TOTAL	335	24,5 %
15	AIR LIQUIDE	328	49,4 %
16	GROUPE SANOFI	316	0,0 %
17	INSERM	312	14,1 %
18	SCHNEIDER ELECTRIC	274	25,5 %
19	GROUPE ARKEMA	266	65,0 %
20	ORANGE	224	93,8 %
21	ESSILORLUXOTTICA	213	0,5 %
22	THOMSON LICENSING*	201	0,0 %
23	IFP ENERGIES NOUVELLES	195	96,9 %
24	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	159	70,4 %
25	GROUPE ATOS	151	43,7 %
26	ALSTOM	148	81,1 %
27	SERVICES PÉTROLIERS SCHLUMBERGER*	141	0,0 %
28	EDF (GROUPE)	121	70,2 %
29	IDEMIA	113	55,8 %
30	SORBONNE UNIVERSITÉ	98	29,6 %
31	ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS	85	17,6 %
32	AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ	71	33,8 %
33	UNIVERSITÉ DE PARIS	69	10,1 %
34	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	68	58,8 %
35	INTERDIGITAL CE PATENT HOLDING*	65	0,0 %
36	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	63	57,1 %
37	LEGRAND	61	27,9 %

Suite en page suivante

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du titulaire non consolidées (Cf. Méthodologie).

¹ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

²OMPI, OEB, CNIPA (Chine), DPMA (Allemagne), IPO (Japon), KIPO (République de Corée) et USPTO (États-Unis d'Amérique).

³Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE PATSTAT JUIN 2020 ET TRAITEMENTS INPI 2020



**ADDENDUM TABLEAU 1 – PALMARÈS INVENTION DANS LE MONDE DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS
FRANÇAIS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PRIORITAIRES¹ PUBLIÉES AUPRÈS DES HUIT
PRINCIPAUX OFFICES² DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DONT L’INPI EN 2019 (SUITE)**

Rang 2019	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES EN 2019	DONT ISSUES DE L’INPI (%)
38	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT)	56	92,9 %
39	NEXANS	52	25,0 %
40	CENTRE NATIONAL D’ÉTUDES SPATIALES (CNES)	46	76,1 %
40	GROUPE SAGEMCOM	46	100,0 %
40	GROUPE SOMFY	46	95,7 %
40	ROQUETTE FRÈRES	46	76,1 %
44	FIVES	42	47,6 %
45	DASSAULT SYSTÈMES	41	2,4 %
46	BIOMÉRIEUX	39	23,1 %
47	UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	38	36,8 %
48	A RAYMOND ET CIE*	37	32,4 %
48	GROUPE SOITEC	37	94,6 %
48	UNIVERSITÉ PAUL SABATIER TOULOUSE III*	37	40,5 %

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l’INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du titulaire non consolidées (Cf. Méthodologie).

¹ Sans priorité ou avec une priorité non publiée.

² OMPI, OEB, CNIPA (Chine), DPMA (Allemagne), JPO (Japon), KIPO (République de Corée) et USPTO (États-Unis d’Amérique).

³ Consolide incluant FAURECIA.

SOURCE PATSTAT JUIN 2020 ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, les cinq premières places du palmarès Invention dans le monde des principaux déposants français de brevets sont inchangées par rapport à 2018. Les trois premiers du palmarès demeurent au-dessus de la barre des 1 000 demandes de brevets prioritaires publiées en une année sur les huit principaux offices de propriété industrielle.

Le **Groupe Valeo** reste au 1^{er} rang avec 1 913 demandes de brevets prioritaires publiées en 2019 (1 965 demandes prioritaires publiées en 2018). Le **Groupe PSA** est au 2^e rang, passant de 1 290 demandes prioritaires publiées en 2018 à 1 474 à demandes prioritaires publiées en 2019. Le troisième rang est occupé par Safran avec 1 075 demandes prioritaires publiées (1 042 demandes prioritaires publiées en 2018). **Airbus** conserve le 4^e rang avec 853 demandes prioritaires publiées en 2019 (792 demandes prioritaires publiées en 2018). Le **CEA (Commissariat à l’énergie atomique et aux énergies alternatives)** reste au 5^e rang avec 703 demandes prioritaires publiées en 2019 (730 demandes prioritaires publiées en 2018).

En 2019, trois ETI⁹⁹ entrent parmi les 50 premiers déposants français de brevets au palmarès Invention dans le monde : **Interdigital Ce Patent Holding** au 35^e rang (65 demandes de brevets prioritaires publiées), **Gaztransport et Technigaz (GTT)** au 38^e rang (56 demandes prioritaires publiées) et le **Groupe Soitec** au 48^e rang (37 demandes prioritaires publiées).

Aucune PME¹⁰⁰ n’est présente dans le palmarès Invention dans le monde des 50 premiers déposants français de brevets dans les huit principaux offices de propriété industrielle en 2019.

Quatorze établissements de Recherche, d’Enseignement Supérieur et établissements de l’État¹⁰¹ sont présents parmi les 50 premiers déposants français de demandes prioritaires de brevets publiées en 2019 auprès des huit principaux offices de propriété industrielle.

⁹⁹ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d’affaires n’excédant pas 1,5 milliard d’euros soit un total de bilan n’excédant pas 2 milliards d’euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d’euros de chiffre d’affaires et plus de 43 millions d’euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

¹⁰⁰ La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d’affaires annuel inférieur à 50 millions d’euros ou un total de bilan n’excédant pas 43 millions d’euros.

¹⁰¹ Les établissements de Recherche, d’Enseignement Supérieur et établissements de l’État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d’enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l’État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d’enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).

Le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** reste au 5^e rang (703 demandes de brevets prioritaires publiées en 2019 auprès des huit principaux offices de propriété industrielle). Le **Centre national de la recherche scientifique** au 7^e rang avec 663 demandes prioritaires publiées descend d'une place. L'**INSERM** au 17^e rang avec 312 demandes prioritaires publiées perd quatre places en 2019. L'**IFP Energies nouvelles** au 23^e rang (195 demandes prioritaires publiées) perd deux places. **EDF (Groupe)** au 28^e rang avec 121 demandes prioritaires publiées gagne trois places. **Assistance publique - Hôpitaux de Paris** au 31^e rang avec 85 demandes prioritaires publiées descend de deux places. Et le **Centre national d'études spatiales (CNES)** au 40^e rang avec 46 demandes prioritaires publiées perd quatre places.

Sept universités sont présentes dans le palmarès Invention dans le monde des 50 premiers déposants français de brevets dans les huit principaux offices de propriété industrielle en 2019 : **Sorbonne université, Aix-Marseille université, université de Paris, université de Bordeaux, université Claude Bernard Lyon 1, université de Montpellier et université Paul Sabatier Toulouse III**. Ces sept universités se situent entre le 30^e et le 48^e rang.

PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2019

L'objectif du palmarès Protection dans le monde des déposants français de brevets est de traduire au mieux la protection totale des entreprises françaises et des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) en matière de demandes de brevets publiées, afin d'appréhender la protection des marchés potentiels de ces entreprises.

Pour effectuer ce palmarès, ce qui est comptabilisé par déposant français est l'ensemble de toutes les demandes de brevets publiées, que celles-ci soient prioritaires ou qu'elles soient une extension d'une demande prioritaire, dans tous les offices de propriété industrielle disponibles dans la base PATSTAT de l'OEB¹⁰².

La disponibilité et la qualité des données dans la base PATSTAT de l'OEB définit la liste des offices de propriété industrielle retenus. Aussi est-elle amenée à évoluer d'année en année¹⁰³, l'objectif étant d'obtenir une couverture la plus large possible de toutes les demandes de brevets publiées, que celles-ci soient prioritaires ou non.

Cette partie expose le palmarès Protection dans le monde des déposants français de brevets en 2019 (le palmarès pour l'année 2018 est disponible en téléchargement ci-dessous).

En 2019, les déposants français se protègent principalement auprès des offices de propriété industrielle suivants :

- INPI : 24,1 % de leurs demandes de brevets publiées dans les offices de propriété industrielle retenus ;
- OEB : 19,1 % ;
- USPTO (États-Unis d'Amérique) : 16,0 % ;
- OMPI : 15,5 % ;
- CNIPA (Chine) : 7,3 % ;
- KIPO (République de Corée) : 3,6 % ;
- OPIC (Canada) : 3,2 % ;
- INPI (Brésil) : 3,0 % ;
- DPMA (Allemagne) : 1,7 % ;
- IP Australia (Australie) : 1,4 % ;
- IPO (Japon) : 1,2 % et
- IMPI (Mexique) : 1,1 %.

Ainsi les déposants français se protègent-ils principalement en 2019 sur les marchés européen (soit 45,6 % de leurs demandes de brevets publiées), nord-américain (20,3 %), asiatique (13,1 %) et sud-américain (3,6 %).

PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE DES DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS EN 2018



¹⁰² PATSTAT est une base de données de l'OEB qui contient des données brevets bibliographiques et relatives aux événements juridiques, provenant de grands pays industriels et développés. Ces données sont extraites des bases de données de l'OEB et sont fournies en tant que données de masse pour les outils statistiques. Pour plus d'information voir : https://www.epo.org/searching-for-patents/business/patstat_fr.html.

¹⁰³ Les 59 offices de propriété industrielle disponibles en 2019 sont : l'Office européen des brevets (OEB) ; l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB) ; l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et les offices des pays suivants : Allemagne ; Argentine ; Australie ; Autriche ; Brésil ; Canada ; Chili ; Chine ; Colombie ; Costa Rica ; Croatie ; Cuba ; Danemark ; El Salvador ; Espagne ; Estonie ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Finlande ; France ; Grèce ; Guatemala ; Hong Kong ; Chine ; Hongrie ; Irlande ; Islande ; Israël ; Italie ; Japon ; Lettonie ; Lituanie ; Luxembourg ; Maroc ; Mexique ; Nouvelle-Zélande ; Pays-Bas ; Philippines ; Pérou ; Pologne ; Portugal ; Province chinoise de Taiwan ; République de Corée ; République de Moldova ; République dominicaine ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Serbie ; Singapour ; Slovaquie ; Slovénie ; Suède ; Suisse ; Tchéquie ; Tunisie ; Turquie ; Uruguay.

**ADDENDUM TABLEAU 2 – PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE
DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES
AUPRÈS DES OFFICES¹ DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DONT L'INPI EN 2019**

Rang 2019	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES EN 2019	DONT ISSUES DE L'INPI (%)
1	GROUPE VALEO	3 970	26,0 %
2	SAFRAN	3 032	28,7 %
3	AIRBUS	2 514	14,0 %
4	GROUPE PSA ²	2 440	48,5 %
5	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	2 380	15,0 %
6	CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	2 227	29,6 %
7	SAINT-GOBAIN	1 908	8,1 %
8	L'ORÉAL	1 387	19,0 %
9	GROUPE SANOFI	1 382	0,0 %
10	THALES	1 376	19,3 %
11	MICHELIN	1 342	11,3 %
12	GROUPE ARKEMA	1 286	13,5 %
13	GROUPE RENAULT	1 198	35,6 %
14	TOTAL	1 070	7,7 %
15	INSERM	1 038	4,3 %
16	AIR LIQUIDE	873	18,6 %
17	IFP ENERGIES NOUVELLES	864	22,0 %
18	GROUPE SEB	837	12,5 %
19	SCHNEIDER ELECTRIC	686	10,2 %
20	FAURECIA	659	33,5 %
21	ORANGE	645	32,6 %
22	ESSILORLUXOTTICA	622	0,2 %
23	ALSTOM	425	28,2 %
24	GROUPE ATOS	413	16,9 %
25	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	397	29,2 %
26	SORBONNE UNIVERSITÉ	372	7,8 %
27	THOMSON LICENSING*	335	0,0 %
28	EDF (GROUPE)	319	26,6 %
29	IDEMIA	314	20,1 %
30	UNIVERSITÉ DE PARIS	292	2,4 %
31	ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS	287	5,2 %
32	INTERDIGITAL CE PATENT HOLDING*	263	0,0 %
33	SERVICES PÉTROLIERS SCHLUMBERGER*	261	0,4 %
34	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	215	16,7 %

Suite en page suivante

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du titulaire non consolidées (Cf. Méthodologie).

¹ Les 59 offices disponibles sont : l'Office européen des brevets (OEB) ; l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB) ; l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et les offices des pays suivants : Allemagne ; Argentine ; Australie ; Autriche ; Brésil ; Canada ; Chili ; Chine ; Colombie ; Costa Rica ; Croatie ; Cuba ; Danemark ; El Salvador ; Espagne ; Estonie ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Finlande ; France ; Grèce ; Guatemala ; Hong Kong ; Chine ; Hongrie ; Irlande ; Islande ; Israël ; Italie ; Japon ; Lettonie ; Lituanie ; Luxembourg ; Maroc ; Mexique ; Nouvelle-Zélande ; Pays-Bas ; Philippines ; Pérou ; Pologne ; Portugal ; Province chinoise de Taïwan ; République de Corée ; République de Moldova ; République dominicaine ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Serbie ; Singapour ; Slovaquie ; Slovénie ; Suède ; Suisse ; Tchéquie ; Tunisie ; Turquie ; Uruguay.

² Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE PATSTAT JUIN 2020 ET TRAITEMENTS INPI 2020



ADDENDUM TABLEAU 2 – PALMARÈS PROTECTION DANS LE MONDE
DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS FRANÇAIS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES
AUPRÈS DES OFFICES¹ DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE DONT L'INPI EN 2019 (SUITE)

Rang 2019	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES EN 2019	DONT ISSUES DE L'INPI (%)
35	ROQUETTE FRÈRES	210	16,7 %
35	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	210	19,5 %
37	GROUPE SOITEC	200	17,5 %
38	GROUPE SAGEMCOM	197	24,4 %
39	AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ	196	12,2 %
40	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT)	184	31,5 %
41	UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	181	7,7 %
42	BIOMÉRIEUX	153	5,9 %
43	TECHNIP FRANCE*	149	11,4 %
44	DASSAULT SYSTEMES	140	0,7 %
45	NEXANS	139	9,4 %
46	LEGRAND	134	12,7 %
46	UNIVERSITÉ DE STRASBOURG	134	3,0 %
48	UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	133	15,0 %
49	FIVES	132	15,2 %
50	UNIVERSITÉ PARIS-SUD	125	12,0 %

Note 1 : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

Note 2 : les demandes de brevets sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

* Données du titulaire non consolidées (Cf. Méthodologie).

¹ Les 59 offices disponibles sont : l'Office européen des brevets (OEB) ; l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB) ; l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et les offices des pays suivants : Allemagne ; Argentine ; Australie ; Autriche ; Brésil ; Canada ; Chili ; Chine ; Colombie ; Costa Rica ; Croatie ; Cuba ; Danemark ; El Salvador ; Espagne ; Estonie ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Finlande ; France ; Grèce ; Guatemala ; Hong Kong ; Chine ; Hongrie ; Irlande ; Islande ; Israël ; Italie ; Japon ; Lettonie ; Lituanie ; Luxembourg ; Maroc ; Mexique ; Nouvelle-Zélande ; Pays-Bas ; Philippines ; Pérou ; Pologne ; Portugal ; Province chinoise de Taiwan ; République de Corée ; République de Moldova ; République dominicaine ; Roumanie ; Royaume-Uni ; Serbie ; Singapour ; Slovaquie ; Slovénie ; Suède ; Suisse ; Tchéquie ; Tunisie ; Turquie ; Uruguay.

² Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE PATSTAT JUIN 2020 ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, les deux premières places du palmarès Protection dans le monde des principaux déposants français de brevets restent inchangées. Les deux premiers du palmarès demeurent au-dessus de la barre des 3 000 demandes de brevets publiées en une année dans le monde.

Le **Groupe Valeo** reste au 1^{er} rang avec 3 970 demandes de brevets publiées en 2019 (4 091 demandes publiées en 2018). **Safran** conserve le 2^e rang, passant de 3 137 demandes publiées en 2018 à 3 032 demandes publiées en 2019. Le 3^e rang est occupé par **Airbus** avec 2 514 demandes publiées (2 145 demandes publiées en 2018). Le **Groupe PSA** monte au 4^e rang avec 2 440 demandes publiées en 2019 (2 097 demandes publiées en 2018). Le **Centre national de la recherche scientifique** descend au 5^e rang avec 2 380 demandes publiées en 2019 (2 489 demandes publiées en 2018).

En 2019, trois ETI¹⁰⁴ figurent parmi les 50 premiers déposants français de brevets au palmarès Protection dans le monde des déposants français de brevets : **Interdigital Ce Patent Holding** au 32^e rang (263 demandes de brevets publiées), **Groupe Soitec** au 37^e rang (200 demandes publiées) et **Gaztransport et Technigaz (GTT)** au 40^e rang (184 demandes de brevets publiées).

Aucune PME¹⁰⁵ n'est présente dans le palmarès Protection dans le monde des 50 premiers déposants français de brevets en 2019.

104 Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

105 La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Quinze établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État¹⁰⁶ sont présents parmi les 50 premiers déposants français de demandes de brevets publiées en 2019 dans le monde.

En 2019, le **Centre national de la recherche scientifique** au 5^e rang avec 2 380 demandes de brevets publiées en 2019 descend de deux places et le **CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** au 6^e rang avec 2 227 demandes publiées perd une place. L'**INSEERM** et l'**IFP Energies nouvelles** restent respectivement aux 15^e et 17^e rangs. **EDF (Groupe)** au 28^e rang avec 319 demandes publiées gagne cinq places et **Assistance publique - Hôpitaux de Paris** au 31^e rang avec 287 demandes publiées perd deux places.

Neuf universités sont présentes dans ce palmarès Protection dans le monde des 50 premiers déposants français de brevets en 2019 : **Sorbonne université, université de Paris, université Claude Bernard Lyon 1, université de Bordeaux, Aix-Marseille université, université de Montpellier, université de Strasbourg, université Grenoble Alpes** et **université Paris-Sud**.

¹⁰⁶ Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé et les institutions sans but lucratif (ISBL).

MÉTHODOLOGIE

PROCÉDURES

Le palmarès national publié par l'INPI enregistre uniquement les demandes de brevets déposées à l'INPI. Il s'agit donc de demandes par la voie nationale : la majorité est constituée par des premiers dépôts mais certains dépôts sont des demandes sous priorité étrangère.

En revanche, dans ce palmarès national, les demandes européennes et les demandes PCT visant une protection sur le territoire français ne sont pas prises en compte.

DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI

Le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI porte sur le nombre de demandes de brevets publiées pendant l'année de référence. S'agissant de demandes publiées en 2020, il s'agit de demandes déposées entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019.

ÉVOLUTIONS

Les évolutions dans ce type de palmarès sont à appréhender avec beaucoup de précautions. Des changements de gestion des titres de propriété industrielle peuvent entraîner de fortes hausses ou baisses du nombre de demandes de brevets publiées sur une année, auprès d'un office, sans qu'il y ait pour autant une modification importante de la politique d'innovation.

CONSOLIDATION ET HARMONISATION

L'INPI consolide par groupes : il prend contact avec les principaux déposants et procède à l'agrégation des différentes entités sur la base des déclarations des déposants.

En l'absence d'informations sur la consolidation, l'INPI procède à une harmonisation du nom du déposant, c'est à dire à une agrégation des entités au nom identique ou quasi-identique (tiret, accentuation, ...).

ADRESSE DU DÉPOSANT

L'adresse du déposant est celle du contenu de la demande de brevet publiée dans la rubrique « Déposant ». Ainsi, certains déposants implantés dans différentes collectivités territoriales peuvent faire le choix de centraliser ces contacts sur un lieu unique ou d'assurer une proximité entre les inventeurs et les déposants. Compte-tenu de l'objet du palmarès des déposants, c'est cette adresse et non celle de l'inventeur qui est considérée.

PERSONNE MORALE FRANÇAISE

Les bases de données sur les brevets permettent de repérer la nature morale ou physique du déposant. Les personnes morales françaises comprennent les entreprises françaises (PME, ETI et grandes entreprises) mais aussi les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE). Les populations des PME et ETI (définition de la Loi de modernisation de l'économie de 2008) déposant des brevets en France ne sont pas faciles à appréhender en termes statistiques, car elles sont difficiles à repérer de manière systématique dans les bases de données en propriété industrielle.

PME

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

ETI

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

GRANDE ENTREPRISE

Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *supra*.

ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT (RESE)

Les Établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent, selon la nomenclature du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) :

- les collectivités territoriales,
- les établissements d'enseignement supérieur public,
- les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC),
- les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST),
- les entreprises contrôlées ou filiales de l'État,
- les autres services ministériels ou déconcentrés,
- les organismes internationaux,
- les structures de valorisation,
- les établissements d'enseignement supérieur privé et
- les institutions sans but lucratif (ISBL).

PRINCIPE DE COMPTAGE : COMPTE DE PRÉSENCE ET COMPTE FRACTIONNAIRE

Le compte de présence est une méthode par décompte entier. Dès que l'acteur (par exemple, PME, ETI) est présent dans une demande de brevet, il est crédité d'une participation unitaire. C'est une logique de participation.

Le compte fractionnaire se situe dans le contexte d'une logique de contribution où les contributions de chaque acteur (par exemple, PME, ETI) à chaque demande de brevet sont fractionnées pour obtenir des sommes égales à 100 % sur l'ensemble des acteurs.

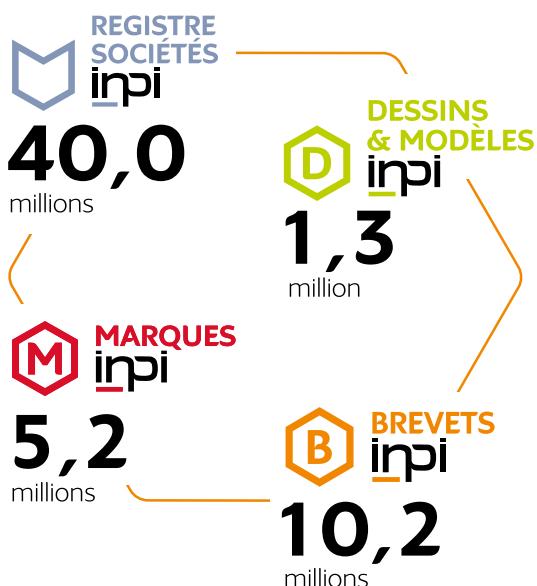


LE PORTAIL DES DONNÉES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DU REGISTRE NATIONAL DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RNCS) EN ACCÈS LIBRE

Pour faire un état des lieux des marques déposées en France, consulter les brevets proches de votre domaine d'innovation, retrouver les données de vos clients, partenaires ou fournisseurs, explorer la base de dessins et modèles, découvrir les statistiques réalisées par l'INPI : DATA INPI est votre point d'entrée centralisé vers l'ensemble des données de l'INPI.

UN ACCÈS UNIQUE À 56,7 MILLIONS DE DONNÉES

Sur data.inpi.fr, en une recherche simple, fluide et rapide, accédez gratuitement à toutes les données de propriété industrielle et entreprises au sein d'un seul et même portail.



LES AVANTAGES

DATA INPI est un outil au service de la compétitivité des entreprises avec :

- Toutes les données en accès libre sur ordinateur, mobile et tablette
- Un moteur de recherche multicritères et multi bases
- Une interface ergonomique
- Des API pour les données issues du RNCS
- Les publications et statistiques de l'INPI
- Des contenus pratiques (lexique, tutoriel, référentiel PI) pour guider l'utilisateur
- Un portail évolutif avec des nouvelles fonctionnalités et mises à jour constantes pour améliorer l'expérience utilisateur et faciliter la consultation des données.

LES DONNÉES DISPONIBLES SUR DATA INPI

Ce nouveau service rassemble les données d'identité légale de 5,9 millions d'entreprises françaises issues du RNCS et celles des registres de PI (brevets, marques, dessins et modèles). Quelles sont-elles ?

- Les données d'identité légale des sociétés immatriculées en France et l'ensemble des informations publiques relatives aux bénéficiaires effectifs
- Les comptes annuels non confidentiels déposés depuis le 1^{er} janvier 2017 ainsi que les actes et statuts depuis 1993
- Les données sur les marques françaises de l'Union européenne et internationales avec les images des logos ou les fichiers son ou vidéo associés aux marques sonores ou multimedia
- Les données bibliographiques et de statut légal sur les brevets français et certificats complémentaires de protection les brevets européens les demandes de brevets internationaux
- Les données sur les dessins et modèles français et les dessins et modèles internationaux avec les images des reproductions associées.

LA POSSIBLITÉ D'EXTRAIRE ET RÉUTILISER DES DONNÉES EN OPEN DATA

Pour permettre d'extraire massivement ou de manière plus ciblée des données brutes, l'INPI met aussi à disposition des API, sous réserve de l'acceptation d'une licence et d'une authentification. Ces outils ont vocation à simplifier l'accès aux données, leur téléchargement et leur réutilisation par les licenciés pour leur activité ou la création de nouveaux produits et services.

Autant de données accessibles en quelques clics, rendez-vous sur : data.inpi.fr



VOTRE AVIS SUR CETTE ÉTUDE NOUS INTÉRESSE !

You êtes lecteur du Palmarès, vous utilisez ses données statistiques ?

Nous vous invitons à répondre à un court questionnaire afin de mieux connaître vos besoins et vos usages et être au plus près de vos attentes.

En partageant votre expérience, vous nous donnez les moyens d'améliorer la pertinence du contenu de nos études.

Le questionnaire est anonyme. L'INPI ne récolte aucunes données personnelles.

L'équipe DATA INPI vous remercie pour votre participation !

Accédez
au questionnaire





À PROPOS DE L'INPI

L’Institut national de la propriété industrielle est un établissement public qui agit en faveur du développement économique par ses actions de valorisation de l’innovation : enregistrement et délivrance des titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, e-Soleau) ; réception et instruction des demandes d’indications géographiques.

L’Institut accueille et informe les innovateurs et les assiste tout au long de leurs démarches. Il met à leur disposition des bases de données en accès libre sur les brevets, marques, dessins et modèles. Ces données sont également diffusées en Open data ainsi que celles du Registre National du Commerce et des Sociétés (RNCS) via DATA INPI. De plus, l’INPI propose des prestations de recherches et surveillances approfondies sur l’ensemble des titres de propriété industrielle et du RNCS.

Au quotidien, l’INPI accompagne les entreprises dans la création, le développement et l’optimisation de leur stratégie d’innovation, à travers différents programmes de formation ainsi que des produits et services dédiés. Il déploie également un ambitieux programme de sensibilisation et de formation en collaboration avec ses partenaires, les milieux économiques et le secteur éducatif.

L’INPI œuvre au développement de la propriété industrielle en France et à son rayonnement dans le monde. Chaque année, depuis plus de 25 ans, l’INPI valorise et récompense au travers de ses Trophées, les entreprises et les laboratoires de recherche innovants.

L’INPI joue par ailleurs un rôle majeur dans l’élaboration du droit de la propriété industrielle et représente la France dans les instances communautaires et internationales compétentes que sont l’Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l’Office européen des brevets (OEB), l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

L’Institut est un relais majeur de la lutte anti-contrefaçon, en charge du secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (CNAC).



www.inpi.fr



statsdatapi@inpi.fr



INPI Direct

+33 (0)1 56 65 89 98



L'INPI près de chez vous :
liste et adresses sur
www.inpi.fr ou INPI Direct



INPI France

inpi